
Conseil de Communauté
Procès Verbal du
Mardi 05 avril 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Portet sur Garonne, salle du Confluent, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 30 mars 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, ZARDO, TOUZET, BÉDIÉE, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, TERRISSE, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, LOUZON, MAILHÉ, SUAUD, RODRIGUEZ, MONTARIOL, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, LAMPIN, NOVALES, BOUTELOUP, STREMLER, VALLIER, SOTTIL, DIOGO, MESPLES, CARLIER, MABIRE, HUCHON, GUERRIOT, VACHER, GALY, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, PUIG, MATHEU, MORERE, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL, CASSAGNE

Était absente : Madame CREDOT

Pouvoirs :

Madame Sylvie GERMA ayant donné procuration à Monsieur Michel RUEDA
Madame Sylviane LACAMPAGNE ayant donné procuration à Monsieur Gérard MONTARIOL
Monsieur Alain VIDAL ayant donné procuration à Madame Amandine LAMPIN
Monsieur Nicolas REFUTIN ayant donné procuration à Madame Amandine LAMPIN
Madame Ana ROLDAN ayant donné procuration à Monsieur Philippe STREMLER
Madame Hélène SUSSET ayant donné procuration à Monsieur André MANDEMENT
Madame Claudine GAMBET ayant donné procuration à Monsieur Philippe GUERRIOT
Monsieur Jean-Marc BERGIA ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude GARAUD
Monsieur Étienne GASQUET ayant donné procuration à Monsieur Alain DELSOL
Monsieur Thierry CHEBELIN ayant donné procuration à Madame Françoise SIMÉON

Monsieur Thierry SUAUD a été élu Secrétaire de séance.

Nombre de délégués en exercice : 59

Présents : 48

Procurations : 10

Absente : 1

Votants : 58

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

Rapporteur : André MANDEMENT

- 1.1 Compte rendu du Conseil Communautaire du 15 mars 2022
- 1.2 Liste des délibérations du Bureau et des décisions du Président

Finances

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

- 2.1 Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2022
- 2.2 Reprise anticipée du résultat 2021
- 2.3 Constitution d'une provision pour risques et charges : dépréciation des restes à recouvrer
- 2.4 Vote du taux des taxes foncières 2022
- 2.5 Vote du taux de Cotisation Foncière Economique (CFE) 2022
- 2.6 Vote du produit de la taxe GEMAPI 2022
- 2.7 Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2022
- 2.8 Avance du Budget Principal au Budget annexe « aménagement »
- 2.9 Budget annexe « aménagement » - Vote du budget primitif 2022
- 2.10 Budget autonome « eau » - Vote du budget primitif 2022
- 2.11 Budget autonome « assainissement » - Vote du budget primitif 2022
- 2.12 Vote des Autorisations de programmes (AP/CP)

Foncier

Rapporteur : André MANDEMENT

- 3.1 Commune de Fonsorbes - ZAE Le Pistoulet - Acquisition des parcelles cadastrées BE 179 et BP 172 Pistoulet

3.2 Commune de Eaunes – Extension de la ZAE du Mandarin

3.3 Commune de Eaunes – Extension de la ZAE du Mandarin – acquisition des parcelles AH 276 et AH 277

3.4 Commune de Seysses – SEGLA 2 – Cession à la société Corelec ou son substitué – Lot 13

3.5 ZAC Porte des Pyrénées – intention de cession d'un lot à la société HOPITAL MARCHANT ou son substitué pour l'implantation d'un hôpital de jour

Développement Économique

Rapporteur : Thierry SUAUD

4.1 Signature d'une convention pour une Participation Financière aux d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE) entre SNC LIDL France, Le Muretain Agglo et la commune de Portet sur Garonne

4.2 Aide à l'immobilier d'entreprises – Dossier Boucherie Lascours

Transition Écologique

Rapporteur : David-Olivier CARLIER

5.1 Consultation Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) – pour information

Services à la famille – Petite Enfance

Rapporteur : Françoise SIMÉON

6.1 Renouvellement de la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Crech'and Dodo – Année 2022

La séance est ouverte à 18h45

1.1 Compte rendu du Conseil Communautaire du 15 mars 2022

Rapporteur : André MANDEMENT

Pris acte

1.2 Liste des délibérations du Bureau et des décisions du Président

Rapporteur : André MANDEMENT

Luc NOVALES : « par rapport à la décision 2022.029 sur le boulevard de l'Europe, il s'agit de travaux qui ont été demandés par les espaces verts, ce sont des dégradations qui ont eu lieu pendant les travaux ?

André MANDEMENT : « je ne peux pas vous dire, ce doit être quelque chose qui n'était pas prévue au marché que nous avons passée et que l'on a fait pour des questions esthétiques. Le montant de l'avenant s'élève à 4800 € sur un projet qui dépasse les 10 millions, je crois que nous sommes à 12, c'est donc très marginal. »

Les débats étant terminés, la délibération suivante est présentée aux membres de l'assemblée.

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu les articles L5211-2, L2122-21, L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'assemblée doit être informée des décisions et délibérations prises en vertu de ces délégations ;

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

PREND ACTE des décisions et délibérations prises et adoptées au regard de ces délégations, et détaillées dans la liste jointe en annexe.

2.1 Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

André MANDEMENT : « je voudrais dire deux mots avant de passer la parole à Monsieur Delahaye qui va présenter le budget 2022 que nous avons réussi à monter avec un peu plus d'aisance que nous imaginions l'année dernière pour plusieurs raisons. C'est pour cela que nous allons présenter des chiffres plutôt pas trop mal, mais il faut quand même être vigilant pour l'année prochaine. Nous avons imaginé des perspectives liées à la crise Covid qui ne se sont pas révélées, ou peu révélées. Ceci est dû certainement aux efforts conjugués du Muretain Agglo, du Département, de la Région

et de l'État qui ont accompagné un certain nombre d'entreprises qui se sont retrouvées avec des recettes presque ordinaires et qui donc n'ont pas été impactées ou qui n'ont pas fermé tout simplement. On se retrouve avec des ressources presque ou très peu en baisse, on le verra en détail, par rapport à l'année dernière. Il faut être assez vigilant, les aides étant terminées, c'est maintenant que peut-être les choses vont se compliquer. Pour l'instant, les signes que nous avons permettent de dire que ça peut le faire.

Deuxièmement, il faut être vigilant aussi parce que on a entendu des programmes des candidats, les uns les autres. Et, il y a une annonce qui je crois doit nous inquiéter, à la fois les communes et les collectivités comme la nôtre, c'est l'annonce d'un candidat qui est toujours président et qui a annoncé qu'il ferait 10 milliards d'économies sur les collectivités l'année prochaine, en sachant que les aides aux collectivités, c'est à peu près 22 milliards. Ça veut dire que ce sont des aides divisées par deux. Certes le Muretain Agglo a des ressources diverses. Mais si nous avions nos ressources qui étaient réduites, ça compliquerait l'élaboration du budget pour l'année prochaine. Il faut être assez vigilant. Mais si je reste sur le budget 2022, nous avons pu monter un budget avec, je crois, qui est le plus je ne vais pas dire ambitieux mais qui correspond le plus, depuis 2008 pour les plus anciens d'entre nous, qui correspond le plus aux orientations que doit avoir une communauté d'agglomération comme la nôtre. C'est un budget sur lequel nous avons mis l'accent sur le développement économique, les énergies renouvelables, les énergies nouvelles et d'autres compétences obligatoires qu'une communauté d'agglomération comme la nôtre doit porter. C'est donc un budget raisonnable mais qui a un taux d'investissement sans comparaison, avec peu d'entre eux, et je le dis bien parce que on peut aussi faire beaucoup d'investissements en faisant beaucoup d'emprunts, nous l'avons limité même si nous aurons une proposition d'enveloppe d'emprunts, mais elle est modeste je crois que c'est 2 millions. Nous avons malgré tout réussi à soutenir et à mettre en place des projets qui vont être d'intérêt général pour nos concitoyens. Nous avons réussi à intégrer des éléments qui ne sont pas simples et qui sont liés aux cadeaux, tant mieux pour ceux qui les reçoivent, c'était nécessaire mais quand on dit que l'on augmente de manière importante les catégories C d'abord, il a fallu absorber cela, c'était prévu. Quand on dit que l'on augmentera le SMIC, nous avons beaucoup d'agents à ce niveau-là, et quand on annonce qu'il y aura une augmentation générale de l'indice des fonctionnaires, tout cela se reporte sur les budgets des communautés qui pour beaucoup n'auront pas pu intégrer ces « cadeaux » présidentiels dans leur budget. En général, on dit qui commande paye, là forcément celui qui commande ne paiera pas, c'est donc nous-mêmes qui devons le faire, et je dis bien, qu'à un moment nous avons besoin de regarder de près les finances publiques c'est quelque chose qui va peser 1,5 millions sur le Muretain Agglo, ce n'est pas rien. Malgré tout, nous avons pu monter ce budget qui va vous être présenté par Monsieur Delahaye, il correspond je crois à ce que nous avons débattu collectivement, certes pour quelques-uns ce ne sera pas assez, peut-être que pour d'autres ce sera trop, certes on peut toujours trouver quelque chose à dire mais c'est un budget qui est rationnel, qui est équilibré et qui nous permet de porter les politiques que nous avons décidées de porter collectivement.

Jean-Claude GARAUD : « afin de conditionner mon vote de ce soir et avec les responsabilités qui sont les miennes, je voudrais savoir ce qui est prévu pour les piscines. Je voudrais savoir si j'ai travaillé pour rien ou si on se moque de moi. Pour le moment il n'y a rien, j'aimerais quand même savoir où je vais ou alors, on me dit demain on a plus besoin de toi.

André MANDEMENT : « on va laisser Monsieur Delahaye faire la présentation et vous verrez le contenu.

Christophe DELAHAYE : « le budget est établi sur la base de 108 776 160 €, je vous fais grâce des centimes tout le long, ce que l'on peut voir aujourd'hui c'est qu'au niveau des recettes, c'est une augmentation de 6,6 millions d'euros qui se décompose essentiellement de la manière suivante : 700 000 € qui sont liés aux fameuses recettes « repas à un euro », les 800 000 € ce sont les recettes « famille » hors restauration et les 4,8 millions de recettes fiscales et AC 5,8 millions d'euros il y a donc 200 000 € de plus sur la taxe foncière, donc uniquement sur la valorisation des bases légales ce qui veut dire que tout à l'heure, ce qui sera proposé c'est le maintien du taux ; 14,3 millions d'euros de CFE donc il y a une augmentation de 1,1 million d'euros ; 3,1 million d'euros pour la TASCOM en légère baisse de 50 000 € et 15 millions pour la TEOM ce qui fait une augmentation de 1,8 nous le verrons plus tard. Globalement, par rapport aux prévisions que nous avons évaluées en N et N-1 c'est ce que nous pensions avoir comme pertes fiscales liées à la situation Covid, et le président l'a dit tout à l'heure, le fait que l'État vienne aider les entreprises, et comme les aides aux entreprises sont intégrées dans le résultat et sont soumises à toutes les taxes et notamment la principale l'impôt sur les sociétés, il y a un retour vers les collectivités et vers l'État.

En fonctionnement, ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que sur 108 millions, le plus gros pavé c'est 53 millions de dépenses de personnel c'est-à-dire que si je sors globalement le virement de la section d'investissement, nous sommes à plus de 60 %, que l'on soit clair parce que dans les 108 millions il y a le virement de la section d'investissement qui est compté, vous le savez, on met une dépense de fonctionnement et c'est une recette d'investissement qui n'est jamais constatée, elle

est constatée toujours l'année suivante en fonction de l'affectation du résultat que nous allons faire. Ce que j'ai oublié de dire, je vais un peu vite, c'est que l'on va faire une reprise anticipée des résultats, nous avons préféré ne pas voter le compte administratif pour faire une bonne présentation du compte administratif. Nous le ferons bien sûr dans les délais légaux, je pense que le compte administratif doit être expliqué sur l'ensemble de ces points et ça prend un peu de temps pour bien détailler l'ensemble des performances de ce compte administratif qui est meilleur que nos prévisions.

Sur le pavé des dépenses, il y a 53 millions, en charges à caractère général ; il y a 23 millions, la principale augmentation provient de la gestion et la valorisation des déchets avec une très forte augmentation de 1,7 million d'euros qui provient essentiellement du coût traitement plus la fameuse TGAP et l'autre forte augmentation que nous allons avoir, bien que les services aient fait des propositions d'innovation en mettant une cuve avec du bio carburant..., c'est la consommation du carburant. Les BOM ne sont pas électriques, Monsieur Authié a fait un gros travail là-dessus et a été signé un contrat de location récemment pour une BOM électrique. Donc on va voir comment ça fonctionne parce que ce n'est pas aussi évident que cela. La seconde augmentation donc le carburant et l'énergie, plus de 1 million d'énergies, si on prend entre 15 et 20 % de hausse de l'énergie, je vous laisse faire la multiplication sur 1 million, c'est 150 000 ou 200 000 € d'augmentation. Là on voit que c'est à flux soumis à une forte inflation, petit rappel l'inflation constatée sur une année glissante, nous sommes à 7,5 % sur la zone euro donc c'est très important.

Pour revenir sur les dépenses de personnel, pour l'instant, très peu sur le RIFSEEP et très peu sur le point d'indice, on ne connaît pas encore les attendus sur ces points-là, on peut craindre un coût important supplémentaire, on peut le craindre parce qu'il faut le prévoir mais c'est une bonne chose aussi pour les agents. Quand j'utilise le mot « crainte » ce n'est pas dans ce cadre-là, et c'est pour cela que l'on a mis en réserve pour faire face à l'ensemble de ces dépenses, c'est 1 million en réserve pour faire face à l'ensemble de ces problématiques. Nous sommes prudents et nous espérons pouvoir avoir des nouvelles rapidement sur ces points d'indice puisque ça va conditionner notre politique salariale, il faut que tout soit applicable.

Constitution d'une provision de 365 000 €, on vous l'a mis un peu en exergue, parce que vous savez que les collectivités locales vont passer en M57 d'ici deux ans de manière obligatoire. Le Muretain Agglo ayant décidé d'anticiper ce passage en M57, et il y a des nouvelles obligations dont une, celle de constituer des provisions en fonction de ce que nous informe les finances publiques, donc nous avons constitué une provision de 365 000 €.

Enfin subventions et autres charges 2,9 millions et notamment avec une augmentation de 100 000 € sur les transports notamment vélo et Tisséo. Tout cela nous permet d'avoir une meilleure épargne brute que l'année précédente puisque il était inscrit budgétairement une hausse de notre épargne brute de 2 millions d'euros. Avec tout cela, grâce à la reprise exceptionnelle que l'on proposait tout à l'heure de l'excédent comptable de 7,7 millions d'euros nous inscriront un emprunt pour financer l'ensemble des investissements, seulement un emprunt d'équilibre, j'utilise bien le mot parce que c'est très important, ce n'est qu'un emprunt d'équilibre. Si nous avons la possibilité, en fonction de notre besoin en fonds de roulement, (le fonds de roulement vient couvrir le besoin en fonds de roulement et ce qu'il reste permet de couvrir le financement des investissements) ne feront pas en cet emprunt d'équilibre de 2,3 millions d'euros. Je crois que l'on peut y arriver nous somme optimiste là-dessus.

Nous avons préparé un budget d'investissement en très forte hausse, nous mettons une hausse substantielle. Vous avez ici une vision globale de l'articulation, les dépenses réelles de fonctionnement, je vous disais tout à l'heure il y a 108 millions, le chiffre est calculé, c'est en réalité 91 millions en dépenses de fonctionnement, et vous avez 17,5 de virement à la section d'investissement. C'est de l'autofinancement, mais pas que, parce que il peut aussi y avoir des dotations aux amortissements qui viennent non pas compléter, mais qui sont comprises dans la capacité d'autofinancement brute de 17,5 millions. Pour revenir sur les 53 millions d'euros de charges de personnel, nous voyons bien que 53 millions sur 91 millions nous approchons les 60 %. Nous voyons bien que ce que l'on appelle le taux de rigidité est essentiellement constitué de nos charges de personnel, donc les 100 millions avec un résultat reporté de 7,7 pour financer l'investissement nous aurons les 17,5 millions qui viennent de la section de fonctionnement, un emprunt d'équilibre de 2,2 et le reste des recettes d'investissement pour 49 millions d'euros. Les dépenses d'investissement, un budget fort, 63 millions avec 27 millions de voiries communales, c'est quand même important et un remboursement du capital de la dette de 3,3 millions.

Dans les 63 millions d'euros, il y a du développement économique pour 12 millions d'euros, boulevard de l'Europe pour 5 millions, les budgets aménagements pour 6 millions, le SDAN pour 70 millions, l'aménagement développement économique transports 850 000 € et les fonds de concours économiques qui seront à bâtir, que le président a été clair là-dessus, l'habitat logement politique de la ville, pour 1 746 000 €, politique de la ville 500 000 €, l'ANRU 950 000 €, l'habitat 92 500 1000 € et le tourisme 203 000 €, environnement et transport transition écologique, c'est là où il y a quelques nouveautés, puisque comme l'a dit tout à l'heure le président, il faut que l'on enclenche certaines choses, il y aura toujours les pistes cyclables pour 3,3 millions, les piscines 333 000 €, l'agenda 21 pour 574 000 € et la gestion et la valorisation des déchets pour 2 millions. C'est essentiellement le

renouvellement des BOM plus les containers enterrés, et la GEMAPI pour 541 960€, entretien du patrimoine, ce que l'on appelle couramment l'investissement récurrent pour 722 000 € et 133 000 € pour de la voirie, équipements et services, là aussi nous sommes dans l'investissement récurrent pour 926 000 €. Ce sont des postes importants, on ne peut pas négliger ces deux postes, même si ce sont des sommes relativement faibles par rapport aux sommes que l'on vient de voir, mais ce sont des sommes indispensables parce qu'on ne pourra pas avoir de l'entretien de qualité si l'on ne met pas les sommes qu'il faut et la déperdition énergétique se fait en fonction du vieillissement de nos installations en hiver. Vous avez services supports communication, 74 000 €, le budget investissement famille 156 000 €, c'est du récurrent, tourisme 32 000 € et les fonds de concours projets structurants dont requalification de zones 1 million d'euro. Nous aurions pu le mettre en partie dans le développement économique parce que le maintien de la qualité de nos zones en fait partie et pour vision pour finances 257 000 €. Si on passe sur les grands équilibres de nos budgets annexes et notamment de la ZAE, ce qui est proposé ce soir, c'est qu'effectivement il y aura 6 millions d'euros d'investissement. Il y a des échéances de prêt pour 4,4 millions d'euros, un emprunt d'équilibre de 3 millions d'euros, et ce que l'on propose, c'est de faire une avance du budget principal vers les ZAE de 2 millions d'euros. Si cette avance peut nous éviter de faire l'emprunt d'équilibre, ce sera bien, si on doit faire l'emprunt d'équilibre en fonction du taux de réalisation, nous le ferons et comme je l'ai dit, il faut le mettre par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure sur la réalisation de l'emprunt. C'est bien hors cadre de la réalisation de l'emprunt, que l'on soit clair là-dessus, cette avance ne sera pas financée par l'emprunt que nous avons prévu de 2,3 millions d'équilibre du budget principal. Je préfère le dire, c'est très important. Nous avons dissocié les quatre zones d'activités que nous portons, porte des Pyrénées 1,2 millions d'euros, 4 millions de recettes hors remboursement de dettes, la ZAE les Bonnets 1,6 millions d'euros, 1,6 millions de recettes c'est équilibré ; la zone Segla, 2 millions d'euros et les recettes en 2023, donc il faut faire un portage quoi qu'il arrive et les zones des Pistoulet et zone des Mandarins 2 mais qui ne s'appelle plus ainsi mais « Le soleil », dépenses pour 2,4 millions d'euros et des recettes estimées à 1,7 million d'euros. J'ai été essentiellement dans les grandes masses mais je voulais que vous ayez une présentation assez simple et didactique en vous expliquant comment fonctionnait l'articulation entre les budgets de fonctionnement et d'investissement. Et notamment, je le répète que l'avance faite au budget ZAE se fait bien hors cadre de l'emprunt d'équilibre, et c'est bien un emprunt d'équilibre que nous avons inscrit.

André MANDEMENT : « nous ne déclencherons que si nous en avons besoin. Si nous vendons plus de terrains que prévu, bien évidemment que nous ne ferons pas l'emprunt.

Christophe DELAHAYE : « exactement. Pourquoi on fait toujours, vous le faites dans vos communes, un emprunt d'équilibre, parce que ça permet d'engager les sommes, les dépenses. On ne peut pas signer un marché public si vous n'avez pas de crédits budgétaires ouverts. C'est tout simple, mais le crédit budgétaire ouvert, si vous avez 500 000 ou 1 millions, vous pouvez engager votre dépense mais vous êtes presque à coup sûr de ne pas réaliser, parce que le rythme des dépenses suit le rythme du marché public, c'est-à-dire le taux de réalisation surtout en voirie avec 29 millions d'euros. Donc, c'est pour cela que vous avez des AP/CP qui vont être réactualisés tout à l'heure en délibération, c'est surtout ces crédits de paiement qui intéressent. Je tiens à rassurer, les 2,3 millions d'euros que nous avons mis au budget, si nous avons la possibilité, et je pense que nous allons pouvoir le faire, nous n'allons pas le réaliser.

Luc NOVALES : « j'ai des questions qui sont quand même assez générales. Tous les jours nous entendons les rapports du Giec qui sont de plus en plus alarmants. Le dernier qui est en date d'hier et qui nous rappelle que si on ne fait pas le pic de consommation dans les trois ans, on va dépasser 3°C à la fin du siècle et là, dans ce budget, pas plus que dans le rapport la dernière fois, où j'avais bien compris que l'on votait le rapport et non pas le contenu du débat, je ne retrouve pas d'urgence. Nous sommes sourds à ce que nous disent les experts du Giec. Dans ce budget j'aurais aimé y voir des axes forts sur la réduction de notre consommation de CO2 puisque c'est la priorité maximum qui nous est donnée par ces experts. Si je reprends par exemple les ordures ménagères qui ont fait beaucoup de débat la dernière fois. Si on regarde qu'est-ce qui pourrait être fait, moi, je vois plein de choses qui pourraient être faites à partir du moment où on aurait un projet de territoire qui engage toutes les communes et qui soit un projet ambitieux. On peut par exemple voir qu'avec une communauté d'agglomération de 120 000 habitants pourquoi ne pas envisager de faire un centre de tri qui permettrait de développer l'emploi, qui permettrait de réduire énormément le déplacement des véhicules pour acheminer des ordures ménagères et qui permettrait de monter un centre de méthanisation qui nous permettrait comme d'autres communes l'ont fait depuis bien des années. Si je prends l'exemple d'Amiens, c'était les années 90, Lille c'était à peu près la même chose pour permettre à nos véhicules de tourner au GNV issu de notre méthanisation et là on fait d'une pierre deux coups, on résout une partie des problèmes que nous avons dans les augmentations d'ordures ménagères pour lesquelles aujourd'hui nous ne sommes que suiveurs des augmentations, et on résout aussi les problèmes de consommation de pétrole et d'émissions de

CO2 puisque cela permet de générer du méthane qui permet de faire tourner les bus et les bennes. Il y a même d'autres communes qui avaient envisagé l'électrique et qui sont revenues sur du GNV pour des raisons techniques. Si l'on prend l'exemple des transports en commun qui permettrait de réduire les émissions de CO2, là aussi, je ne vois pas de projet phare qui permette de dire, par exemple, comment on s'arrange pour ramener à 15 minutes toutes nos communes de la gare, puisque c'est quand même un point intermodal très fort. Si je prends l'exemple du Linéo 11 qui va arriver à Frouzins et peut-être à Seysses, comment peut-on se satisfaire le Linéo qui ramène tout le monde à Toulouse et pour lequel dans le projet actuellement nous avons 50 places de parking de rabattement, c'est-à-dire l'équivalent d'un seul bus pour toutes les personnes du Muretain Agglo qui voudrait le prendre. À Frouzins, nous faisons partie du Muretain Agglo, il me semblerait logique que l'on est bâti un schéma de transport en commun qui permette aux Frouzinois de venir sur l'agglomération, notre intérêt c'est Muret lorsque l'on veut sortir pour aller au cinéma ou à un spectacle, ce n'est pas à Toulouse mais à Muret que l'on devrait pouvoir aller. Dans ce budget, et dans les orientations qui sont prises, je n'y vois aucune prise en compte de l'urgence des rapports du Giec qui sont de plus en plus alarmants et pour lesquels je ne vois aucune réponse. J'aimerais savoir ce qu'il est prévu, ou ce qu'il serait possible de faire dans le cadre de ce que vous avez prévu parce que là, je ne vois pas de réponse.

André MANDEMENT : « je vais vous répondre un peu, je crois que Monsieur Carlier va compléter. Il y a un certain nombre de choses que vous avez dites évidemment que nous partageons, qui sont d'intérêt plus que « supra ». Malgré tout, il faut être pragmatique et faire avec les moyens que nous avons donc oui, le Muretain Agglo je le répète, s'est engagé cette année beaucoup plus que les années précédentes pour mettre en œuvre des politiques qui vont dans le sens que vous avez exprimé. Tout à l'heure, nous aurons un débat sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que nous allons devoir augmenter de manière significative, certes beaucoup moins que d'autres collectivités, parce que « on serre les boulons » et dedans, il y aura un premier pas. Vous me direz il est petit, mais il faut déjà commencer, se mettre dans une direction, observer ce que cela fait. Nous allons avoir cette année une benne électrique, nous serons parmi les premières collectivités de France à avoir une benne électrique, ça n'existe presque pas. Le Muretain Agglo a décidé de créer des partenariats et de s'engager dans ce sens, ça aura des répercussions financières, nous sommes ensuite avec des enveloppes pour porter un certain nombre de politiques sur les énergies renouvelables et sur les nouvelles énergies. Moi, ce que je voudrais que vous me disiez, parce que je me prépare à entendre vos interventions tout à l'heure lorsque nous allons parler de fiscalité, jusqu'où vous allez nous demander d'aller en matière d'augmentation de fiscalité. Aujourd'hui, sur le budget du Muretain Agglo, je ne sais pas quoi enlever pour vous faire plaisir, c'est-à-dire que nous avons mis la machine, certes il y a toujours des petites brouilles à économiser, mais je crois que nos services ont fait d'énormes efforts, ils ont répondu à la commande qui leur avait été faite dans tous les domaines, d'essayer de rendre notre machine plus efficiente et aujourd'hui, nous avons un budget comme cela grâce au fait que nos services ont entendu le message et qu'ils ont fait des économies. Est-ce qu'on est prêt à doubler une augmentation qui va déjà être significative, et lorsque je dis doubler ça ne sera pas doublé, ce sera multiplié par cinq ou six, est-ce que vous accepterez que nous multiplions par cinq ou six la fiscalité pour aller à peine un peu plus vers ce que vous évoquez. Parce qu'en face des intentions, il ne suffit pas de dire « Il faut qu'on il n'y a qu'à », il faut faire, et ce que nous nous proposons, c'est un budget avec « les pieds par terre », réaliste, certes avec quelques ambitions qui ne vous satisferont pas je suis bien convaincu mais qui quand même pas dans le bon sens et si nous avons des marges supplémentaires, bien évidemment que nous irons plus fort et plus loin. Mais aujourd'hui, nous sommes quand même limités par nos capacités.

David Olivier CARLIER : « vous avez dit l'essentiel, je crois que le mot « pragmatisme » c'est le mot qui convient en la matière avec le mot « transition ». Aujourd'hui on parle de transition écologique, et donc c'est bien le mot transition qui est le mot le plus important là-dedans parce que il faut toujours regarder d'où l'on part et où on arrive. Tout à l'heure après ce vote du budget important on proposera à l'assemblée délibérante de discuter du lancement de la concertation sur le Plan Climat Air Énergie Territorial qui est aussi pour le territoire un acte fort qui va nous permettre, pas sur ce budget ci mais sans doute dans les budgets à venir de montrer sur le long terme les politiques que nous voulons mener. Sans rentrer dans le détail de ce que nous allons faire cette année, vous parliez de la collecte des déchets, mais déjà dans le mandat précédent, lorsque nous sommes passés au C1 c'est-à-dire la collecte en porte à porte une fois par semaine, lorsque l'on passe aujourd'hui à C0,5 lorsque l'on fait des points d'apport volontaire, par définition on contribue à ce que vous dites c'est-à-dire, à moins consommer, moins de carburant, moins de véhicules sur les routes... Dans le budget actuel, il y a quand même un peu plus de 3,3 millions d'euros fléchés pour le schéma cyclable, un certain nombre de pistes sont en gestation et certaines vont bientôt sortir, c'est aussi une volonté politique qui va permettre au territoire d'aller dans le sens que vous évoquez. Nous avons aussi fléché un peu plus de 500 000 € en fonds de concours pour les communes afin de permettre la rénovation énergétique des bâtiments avec les communes etc., donc bien sûr ce n'est

jamais assez mais on va dans le bon sens. Nous avons créé il y a quelques années la Turbine, l'espace info énergie du Muretain et nous travaillons en ce moment pour qu'il y ait deux antennes supplémentaires sur le territoire à l'ouest et au nord-est afin que nos concitoyens puissent davantage encore s'approprier les politiques qui leur permettront aussi de moins consommer, c'est d'actualité, et de rénover leur logement. Je crois qu'avec les mobilités, la rénovation énergétique, la gestion des déchets nous arrivons, en tout cas, à une politique où l'on arrive à donner un sens à ce que nous voulons faire en matière de tradition. Et puis, on sait parce que c'est la volonté de l'État et je ne pense pas qu'il revienne sur sa parole sur ce domaine-là, de mon point de vue, l'État aujourd'hui nous l'avons vu dans le plan de relance va aider davantage ces politiques et le Muretain Agglo va en profiter aussi car nous sommes prêts. Le plan climat que nous voterons tout à l'heure, pas le plan climat mais en tout cas le lancement de la concertation nous permettra je crois d'identifier et de marquer ce que nous voulons faire sur le territoire.

André MANDEMENT : « je rajouterai une chose, c'est que nous allons avoir dans quelques temps l'heure de vérité. C'est-à-dire que nous sommes dans la révision du SCOT, que nous nous trouvons quelquefois un peu seuls, c'est vrai qu'aujourd'hui d'autres territoires, non des moindres, nous appuient, et même j'ai été surpris à une réunion précédente ou même ceux qui étaient derrière nous ont presque dépassé dans la demande. Dans cette révision du SCOT, il y a un élément fondamental c'est le rééquilibrage territorial et on pourra mettre tout ce que l'on veut de camions électriques, de routes bien aménagées, on pourra mettre ce que l'on veut et cela peut être extrêmement coûteux pour les collectivités en matière de transports en commun, et je vous rappelle que le Muretain Agglo n'a pas pouvoir de décision sur les transports en commun, c'est Tisséo qui a la compétence et ce n'est pas simple d'obtenir ou de maintenir ce que l'on a. Il y a quelques jours, il a fallu « ferrailer » un peu à Tisséo pour faire comprendre qu'il ne fallait pas qu'il s'imagine que nos contributions seraient supérieures à ce qu'elles sont aujourd'hui si rien ne change et il faut d'abord que nos contributions couvrent nos dépenses et que donc, avant de venir nous demander de financer, il faut peut-être nous proposer des choses. Sur les transports en commun c'est à Tisséo, sur le schéma de cohérence territoriale, élément fondamental c'est que peut-on encore accepter que l'on impose au Muretain d'accueillir des habitants nouveaux, tant mieux c'est nécessaire, sans nous donner les moyens de développer de l'emploi à proximité d'où ces gens vont habiter, parce que si les citoyens qui vont arriver sur notre territoire peuvent travailler à côté de leur domicile, nous évitons un paquet de problématiques que vous soulevez. C'est un vrai enjeu d'équilibre territorial et de desserrement de notre grand espace métropolitain. J'espère que lorsque l'on va aller défendre cela, et qu'il va falloir ferrailer, la Métropole a posé une règle grâce au « combat » que nous avons mené cela évolue un peu, mais quand même ! La loi climat et résilience, qui certes a une bonne philosophie, en réalité elle est mortelle pour le Muretain Agglo elle va nous abattre, nous massacrer. C'est-à-dire que si nous ne pouvons pas créer des espaces pour accueillir des entreprises, nos habitants que nous sommes obligés d'accueillir seront obligés de se déplacer sur les zones d'emplois, c'est la réalité. Et donc, on va encore renforcer les flux, renforcer les zones où il y a déjà et nous, nous retrouver avec simplement à mettre en place des services pour des habitants qui nous seront envoyés et que nous devrons loger et pour lesquels nous devrons mettre en place, je me répète, tous ces services, le vrai combat va être là. Les éléments que vous évoquez sont presque planétaires, certes c'est avec les petites gouttes d'eau que l'on remplit un vase, mais le vase est très grand et le Muretain est une toute petite goutte d'eau. Donc ce que nous avons engagé, ce que nous mettons en place, c'est justement notre petite pierre à l'édifice et faire en sorte que l'on puisse répondre à cette exigence à la fois climatique etc. les mots sont à la mode. Je vois quand même que sur un certain nombre de collectivités, proche des vôtres, qui ont des discours, ça fait plusieurs années que les élus sont en place et j'ai du mal à voir par des actes concrets l'évolution ou disons la cohérence entre le discours et la pratique. Le Muretain a une volonté de mettre en place, nous l'avons traduit avec les moyens que nous avons pour mettre en place à la fois des projets et des projections pour que demain on soit meilleurs encore dans ce domaine, et je le dis je ne suis pas contre ce que vous avez dit, au contraire je crois je crois que nous le partageons, mais il faut y aller avec pragmatisme et faire ce que nous avons les moyens de faire et ne pas faire non plus rêver les gens en disant qu'on pourrait le faire. Il y a un certain nombre de technocrates qui ont inventé un certain nombre de règles sans penser qu'elles allaient s'appliquer sur des territoires qu'ils ne connaissent pas et qu'ils les mettent en grande difficulté, je crois qu'il faut aussi entendre les territoires, entendre les moyens que ces territoires ont, mettre en place les politiques et ne pas s'imaginer que les choses vont se régler en deux budgets.

Anaïs RODRIGUEZ : « la question des déchets, de leur retraitement et de leur valorisation éventuelle est pour moi primordial, elle est centrale dans ce débat d'une part parce que nous sommes dans un fonctionnement à l'échelle de la France ou les collectivités territoriales paient avec les budgets d'enlèvement des ordures ménagères etc., et les entreprises pour retraiter des déchets qui sont récoltés avec très peu de filières de retraitement ou de valorisation de déchets en France, ce n'est pas qu'à l'échelle du Muretain alors que justement, je pense que nous aurions tort de ne pas nous pencher sur cette question et de ne pas réfléchir, effectivement comme vous le soulignez, ça ne se

fera pas en un jour, ne pas réfléchir à cette question parce que et d'une elle permettrait de créer des emplois dans le bassin local et de deux, de diminuer nos dépenses en matière de retraitement des déchets et de trois, de créer des recettes en valorisant nos déchets. Je pense que c'est un sujet vraiment très important et qu'il faudra travailler là-dessus quitte à créer des partenariats avec d'autres collectivités, ça ne se fera peut-être pas qu'à l'échelle du Muretain Agglo.

André MANDEMENT : « ça ne peut pas se faire à l'échelle du Muretain Agglo même si nous faisons un peu plus de 125 000 habitants, nous ne sommes pas à la dimension pour pouvoir gérer tout seul, c'est pour cela que nous aurons dans quelques semaines une réflexion à mener

Anaïs RODRIGUEZ : « je dis juste que nous aurions tort de nous priver de cette réflexion.

André MANDEMENT : « elle est prévue, nous l'avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, nous aurons dans les mois qui arrivent à nous décider pour les années prochaines de qu'elle sera la solution que nous choisirons pour nos déchets et avec qui nous le ferons.

Jérôme BOUTELOUP : « je voudrais juste revenir sur la première question et rajouté sur tout ce qui a été dit sur le service GVD. Au-delà de la BOM électrique qui va être mise en place cette année, nous avons aussi tous nos véhicules qui vont être au bio diesel et pour répondre à une question sur le centre de tri, notre collectivité est trop petite aujourd'hui pour créer un centre de tri sur le territoire, d'où les enjeux à venir sur d'éventuels partenariats qui sont en cours. En ce qui concerne le passage au C 0,5, au-delà de pouvoir maintenir l'évolution d'une population en maintenant des coûts importants pour le service nous permet aussi de faire moins de kilomètres, ce sont trois éléments très importants, et pour ce qui est du devenir sur la loi des bio déchets, nous avons voté l'an dernier le budget pour un bureau d'études qui va permettre nous accompagner pour pouvoir prendre les bonnes décisions comme le disait le président.

Christophe DELAHAYE : « l'utopie c'est bien, mais il faut avoir vraiment les pieds sur terre. Le centre de tri, je vous le dis tout de suite ce n'est pas possible il faut être clair. Prévoir un projet de méthanisation bio déchets, peut-être, ce que vient de dire Monsieur Bouteloup est hyper important, l'étude est lancée mais c'est une étude globale. Il ne faut pas faire croire qu'avec les recettes que nous allons générer ça va faire diminuer les coûts. Et avant de générer des recettes, il faudra créer des dépenses et ces dépenses, seront supérieures aux recettes il faut en être conscient. Il faudra tout peser, savoir si cela vaut le coup ou pas, c'est cette étude qui va le dire et globalement, si on met en place une collecte de bio déchets, ça ne viendra pas remplacer un coût de la collecte classique parce qu'il y a trop de charges fixes donc ça ne viendra que s'ajouter, et ce n'est pas les recettes que nous allons avoir sur la vente de bio gaz liés à de la méthanisation qui fera que l'on pourra imaginer peut-être ces recettes supérieures à ces nouvelles dépenses, ce n'est pas vrai ! Il faut en être conscient et ne pas le dire c'est vendre que de l'illusion. Toutes les études le démontrent, après, bien sûr qu'il faut faire un effort pour réduire l'impact, c'est évident donc il faudra y aller mais il ne faudra surtout pas mentir, ça va coûter plus cher. C'est une réalité.

Nicolas REY BETHBEDER : « puisque l'on parle de concret, nous avons parlé de transition et la transition nous y somme dedans. Il y a une réalité, il y a un ou deux ans, le pétrole était à 20 \$ le baril il est à 110 \$ et je peux vous annoncer que ça ne baissera pas. Cette transition, vous parlez de coûts, tous les schémas que nous avons sont à repenser, nous avons parlé de la collecte des déchets qui est à repenser, oui il faudra une discussion, il faut faire des études et voir dans quelle direction nous allons aller. Ce problème va se poser directement, nous ne sommes qu'une goutte d'eau, mais cette goutte d'eau est fortement impactée donc de nouvelles solutions seront à trouver, parce qu'on va aussi se trouver face à la colère des gens parce que comme vous l'avez dit nous allons être obligés d'augmenter considérablement, mais il faut aussi que derrière le service soit à la hauteur des enjeux et que les habitants s'y retrouvent, sinon nous n'avons pas de légitimité. Une chose concrète, j'ai vu l'effort qui a été fait sur les pistes cyclables dans ce budget, c'est une bonne chose, est-ce que on pourrait avoir un peu plus de précision et quels projets ou quels axes sont concernés ?

Martine VITET : « je voulais revenir sur les déchets. Je pense qu'il y a quand même des solutions simples et peu coûteuses notamment le composteur. On sait que si les gens compostent, on baisse nos déchets de 30 %, nous avons fait des animations sur la commune avec Monsieur Sousa et Monsieur Habyles et on baisse de 30 %.

André MANDEMENT : « testez-le. Après...

Martine VITET : « l'achat d'un composteur ce n'est quand même pas très cher, même si ces 3 %.

Christophe DELAHAYE : « ce qui reste à collecter aujourd'hui, on peut considérer que tout ce qui est dans les bio déchets, il y a les déchets verts et on considère globalement que les déchets verts ne rentrent pas dans le système aujourd'hui des ordures ménagères. C'est pour ça que vous parlez de 30 % et moi de 3 %, de réduire la facture au niveau des ordures ménagères ce n'est que ça, mais effectivement des bio déchets il faut faire attention, il y a déjà des déchets verts à l'intérieur et c'est le volume le plus important. On ne peut pas le faire partout parce que c'est difficile, on ne peut pas le faire partout c'est à nuancer parce que c'est peut-être des fois plus faciles de récupérer du bio déchet dans des immeubles.

Martine VITET : « il y a d'autres solutions comme le lombricompostage, on n'en parle jamais et on n'a pas d'information.

Christophe DELAHAYE : « il y a 15 ans, sur un territoire je l'ai mis en place et résultat, baisse de 2 %, et c'était les communes de Cugnaux, Villeneuve, Lamasquère, Frouzins, Seysses, donc si je vous parle de cela c'est en connaissance de cause.

André MANDEMENT : « je pense que on peut avoir un débat de 10 heures là-dessus donc je crois qu'il faut en arrêter là, on le reprendra lorsque on parlera concrètement de ce que nous faisons. Aujourd'hui nous sommes au niveau du budget primitif, il y a un certain nombre d'actions, elles nous ont été évoquées par Monsieur Carlier, nous avons un certain nombre d'enveloppes qui sont prévues parce qu'il est vrai que nous avons parlé des transports mais nous n'avons pas parlé des liaisons douces mais nous allons poursuivre la mise en œuvre de notre schéma de liaisons douces et nous allons rentrer en discussion même si j'ai compris cet après-midi que ça allait être compliqué pour l'agglo, il va falloir reprendre cela pour élaborer le contrat avec le Département. Nous allons travailler là-dessus et avec l'enveloppe que nous avons prévue nous devrions pouvoir réaliser quelques kilomètres de pistes cyclables, l'idée étend d'arriver à mailler pour être prêts lorsque les réseaux lourds du réseau express vélo vont être mis en place par le Département. Je m'avance un petit peu mais c'est aussi tout le travail qu'il nous faut mener autour des gares qui sont aussi des lieux multi modaux. C'est tout ce sujet qui doit être amené et même si les enveloppes que nous avons mises sont modestes, nous avons quand même un certain nombre de projets qui sont inscrits et incluent dans ces enveloppes et que nous allons pouvoir concrètement réaliser en 2022, il y a un certain nombre d'enveloppes d'études qui sont intégrées pour que nous puissions préparer demain et que nous puissions faire les bons choix pour les projets ou les actions qui seront à mettre en œuvre en 2023.

Luc NOVALES : « Je voulais revenir sur les histoires de déchets parce que c'est bien gentil de...

André MANDEMENT : « on n'y reviendra plus tard

Luc NOVALES : « c'est bien gentil de se faire traiter d'utopiste à chaque fois que l'on soulève un problème, une question. Je veux bien que l'on parle de coûts, mais dans ce cas-là il faudrait peut-être que l'on mette des indicateurs pour mesurer les effets de CO² économisés à l'euro investi parce que c'est trop facile de balancer des trucs comme nous sommes des utopistes et compagnie. Si l'on prend par exemple la métropole d'Amiens, 130 000 habitants, qui est partie en 1990 sur la méthanisation des ordures ménagères, ils se sont tellement trompés, ça leur a tellement coûté plus cher qu'ils ont doublé leurs installations par la suite et que là, ils sont encore en train de les moderniser parce que ça marche très bien. Un moment il faudra peut-être que l'on fasse des études avant d'annoncer que ça ne fonctionne pas parce que c'est un peu épuisant à chaque fois que l'on annote quelque chose de se faire rembarquer en disant qu'on est utopiste, que ça coûte trop cher, parce qu'il y a d'autres communes ou communautés de communes comme Grenoble, Paris qui partent là-dedans et ça fonctionne très bien et il n'y aurait que au Muretain Agglo que ça ne fonctionnerait pas

André MANDEMENT : « nous n'avons pas dit ça.

Luc NOVALES : « Il faudrait peut-être que l'on mette des indicateurs en place

André MANDEMENT : « je propose que nous reprenions ce débat à un prochain conseil lorsque seront débattus les axes concrets qui seront proposés pour nous améliorer en ce qui concerne le traitement de nos déchets, la collecte... nous aurons de vraies décisions à prendre après le travail effectué en groupe de travail. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le budget lui-même ?

Jérôme BOUTELOUP : « je voudrais quand même dire quelque chose, c'est un grand sujet, un sujet important. La réduction des déchets c'est le mixte de petites interventions qui vont permettre de pouvoir avoir des solutions et c'est pour cela que l'on va missionner le bureau d'études pour avoir aujourd'hui les solutions adaptées à notre territoire. Pour répondre à la question, c'est ce bureau

d'études qui va nous aider pour le plan de prévention parce qu'il y a des choses qui sont très importantes, le plan de prévention, le schéma des bio déchets, se poser la question sur des redevances spéciales, des redevances incitatives, il y a plein de choses aujourd'hui qu'il faut se poser et c'est pour cela que nous faisons cette étude. Toutefois, la réduction des bio déchets demande de gros investissements notamment sur l'animation, il va aussi falloir se poser des questions, aujourd'hui on va voir il y a une augmentation du budget qui est tout de même assez significative juste par rapport à l'augmentation du coût de traitement et la TGAP. Le bureau d'études va nous permettre de mettre en exergue ce que l'on peut justement mettre en avant et après de prendre les décisions.

André MANDEMENT : « pour éviter que Monsieur Novales ne se retrompe, pour arriver à faire le niveau d'habitants de la communauté d'agglomération d'Amiens, il faudrait que nous fusionnions avec le Sicoval et Saves au Touch et là, nous arriverions au même niveau. Il faut comparer ce qui est comparable, nous sommes beaucoup plus petits.

Philippe SÉVERAC : « je voulais intervenir sur le budget. Je pense que les échanges que nous avons eus pendant le cadre du débat d'orientations budgétaires montrent qu'il y a sur cette question bien précise des ordures ménagères et de la transition écologique un énorme chantier à ouvrir et à mener. Parce que, dans la compréhension de nos concitoyens qui voient l'augmentation régulière de la TEOM qui risque encore de se poursuivre, avec près de 9 % l'an dernier, 11 % cette année et qui ne voient pas ce que l'on fait concrètement pour sinon résoudre, je suis d'accord nous sommes petits pour résoudre la question, mais au moins participer à trouver des solutions pour réduire nos déchets, pour investir à plus long terme et je crois que ça fait aussi parti de la réflexion des investissements que l'on peut avoir sur d'autres plans et les intégrer dans le cadre du projet de territoire. Je pense qu'il faut que l'on s'en préoccupe dans l'année qui vient, nous devons travailler cette question plus sérieusement, ça ne veut pas dire que ce n'est pas sérieux ce que nous avons fait jusqu'à présent mais il faut que l'on s'y penche vraiment.

André MANDEMENT : « je vous coupe parce que je pense que ça va être d'autant plus cruellement abordé dans d'autres collectivités que la nôtre car même si nous...

Philippe SÉVERAC : « ça ne nous exonère pas pour autant

André MANDEMENT : « je ne dis pas que ça va nous exonérer, mais nous, nous allons proposer un taux d'augmentation en moyenne de 11 %. Les collectivités où ça va augmenter de manière significative, je vais vous en donner quelques-uns Tremblay-en-France 42,7 %, Bastia 50 %, Salon de Provence 40 %, Compiègne 35,6 %, Montrouge 17,7 %, Nîmes 33,6 %, Antibes 7,4 %, les Tourangeaux elle va baisser, et ensuite chez Baroin 5,9 % donc dans ces collectivités-là, c'est sûr ils vont en parler parce que les augmentations vont être très difficiles à voter pour les élus, mais je ne me défais pas, c'est un vrai sujet et je me répète, il va falloir que nous le prenions à bras le corps et que dans les mois qui arrivent, parce que les décisions qui vont être à prendre vont être rapides. C'est-à-dire où est-ce que nous allons éliminer nos déchets sera la première question et comment et ensuite nous aurons à regarder combien cela va coûter. L'usine qui va être nécessaire de faire pour brûler les déchets, les montants que nous avons entendus font peur, c'est plus de 110 millions d'euros qu'il va falloir injecter dans cette usine pour nous débarrasser des déchets. Je me répète, tout cela va être débattu très bientôt, il y a des études en cours, il y a des propositions qui devraient nous être faites, il faudra que nous nous décidions pour des choix majeurs.

Philippe SÉVERAC : « je ne reviens pas sur la question, je crois que le message est passé c'est important. Je voulais dire que si on se réfère au budget 2021 où la situation était semble-t-il plus difficile voire un peu alarmiste, et qui finalement s'est révélée un peu plus sereine. Nous avons développé le débat autour de ce qui était conjoncturel, et le moment à passer sur le budget et ce qui était beaucoup plus structurel autour de la refondation ou pas de l'agglo mais en tout cas autour de la réflexion nécessaire sur le projet de territoire et sur le pacte fiscal. Est-ce qu'aujourd'hui nous en sommes au même point ? C'est la question que je me posais. Certes il y a eu des débats et des réflexions le long de l'année, mais tout cela est loin d'être abouti parce que nous n'avons pas aujourd'hui de projet de territoire abouti et formalisé, même les 17 fiches actions qui ont été travaillées par Monsieur Coll et annoncées en conférence des maires nous ne les avons toujours pas eues. Je ne sais pas si c'est secret ou si ça ne l'est pas. Comment on continue cette réflexion, il n'y a toujours pas non plus de pacte financier et fiscal qui soit abouti et accepté par tous. Et je ne suis même pas sûr que l'on puisse considérer qu'il y ait accord de tout le monde sur les propositions qui ont été avancées. J'ajoute qu'il n'y a pas non plus de véritable PPI (plan programmé des investissements) précis et détaillé et concerté, Certes on peut considérer que les AP/CP un peu modifiés peuvent en dessiner les prémices ou la coque, je ne sais pas comment l'illustrer, mais c'est loin d'être un vrai PPI.

Les fonds de concours refont leur apparition, nous sommes tous d'accord qu'il faut revoir assez profondément les règles, leur destination et leur fonctionnement. Mais aujourd'hui ce n'est pas encore fait, j'ai noté qu'il y avait un engagement pour que ça se passe vite mais c'est important. Pareil sur des investissements, il y en a un certain nombre qui sont repérés, qui sont annoncées, affectés mais pas vraiment fléchés au point d'en être parfaitement lisibles. Notre collègue a posé la question des piscines, on lui a dit il y a une ligne avec 330 000 € pour les piscines mais il y a eu une réunion la semaine dernière où la semaine avant avec le groupe des piscines, et il y a des propositions on ne sait pas vraiment si dans ces 330 000 elles s'y retrouvent ou pas. Et pareil, sur d'autres aspects. Le collègue a posé la question, les 3 millions d'euros que l'on doit mettre sur les pistes cyclables, ce sont lesquelles qui sont concernées, qui sont fléchées, sur lesquelles on va réaliser, quels programmes de réalisation sous-tendent un certain nombre de ces investissements. Je crois que c'est important parce que nous avons un budget, dont effectivement il y a plus d'investissements que l'on veut afficher, plus de réalisations à faire pour le territoire mais nous avons encore beaucoup d'imprécisions à mon sens. Est-ce que nous n'avons pas été assez loin dans la préparation, qu'en pense la commission des finances de l'élaboration de ce budget, je me sens un peu au milieu du gué et surtout en terme de projection par rapport à un investissement à un projet de territoire un peu à jeun, je pense que là-dessus il faut que l'on avance plus et que l'on aboutisse à quelque chose et que derrière on inscrive quels investissements on veut faire, où on va les mettre, et comment ils vont fonctionner les uns avec les autres. Aujourd'hui c'est un peu à moitié plein à moitié vide.

Thierry SUAUD : « je ne sais pas quel est le bon moment pour intervenir puisque nous sommes à mi-chemin de la présentation, donc je choisis celui-ci sans savoir si c'est le moment pertinent.

D'une part, je voudrais dire en préambule que je pense comme d'autres l'ont dit et que chacun le croit ici j'en suis persuadé, l'enjeu climatique englobe tout et que cette question doit se retrouver, et elle se retrouve déjà, dans toutes nos politiques publiques beaucoup plus fortement. Je veux dire aussi que nous avons quelques grands sujets aujourd'hui, vous les avez évoqués, des sujets très politiques, d'éventuelles modifications des règles du jeu concernant les collectivités, ce qui fait que demain matin, tout peut changer par rapport à nos choix, à notre marge de manœuvre et qu'il existe encore aujourd'hui effectivement, bien des interrogations, nous ne sommes pas faits pour avoir des mandats apaisés ou tranquilles. Le deuxième gros sujet c'est un sujet plus local, entre autre lié à la mise en œuvre de la loi « climat et résilience » nécessaire mais extrêmement contraignante est pour nous, particulièrement, pesante du point de vue de son impact sur la perspective de mobilisation de foncier sur le territoire du Muretain et donc les enjeux derrière cela de rééquilibrage de territoire et de capacité de s'entendre sur un développement partagé avec le Sicoval, Saves au Touch certes mais la Métropole et ça ce n'est pas gagné vous le savez, vous qui voyez souvent Monsieur Moudenc sur ces sujets. Pour ma part, dans ce contexte complexe, mes interventions resteront extrêmement mesurées même si j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir au moment du rapport d'orientation budgétaire, puis l'occasion par courrier de refixer un certain nombre de choses et je vous remercie d'avoir répondu hier au courrier puis au mail qui a suivi, mais donc, l'occasion de déjà exprimer devant vous des choses que je ne retrouve pas dans le budget et donc je vais rapidement les repasser non pas dans le détail, mais les reprendre.

D'une part, j'ai regardé les présentations du BP 2021 et du BP 2022 et les grandes masses figurant avec les couleurs identiques pour les thématiques identiques sont sauf pour la partie habitat logement quasiment les mêmes. Cette rapide présentation ne peut pas suffire à réfléchir ensemble et à discuter ensemble de notre budget 2022 et ça nous invite à creuser et à entrer un peu dans le détail parce que ce budget 2022 est effectivement meilleur et au moment du compte administratif j'aurais l'occasion, pas seul, de revenir sur le budget 2021 donc je ne le fais pas aujourd'hui, ce budget 2022 est meilleur dans sa préparation et dans son contenu que le budget primitif 2021. Il traduit notamment un développement économique opérationnel, Monsieur Delahaye en a cité, Pistoulet, Segla, boulevard de l'Europe et d'autres et ça se traduit concrètement par des sommes, par des actes et ceci mérite d'être cité. Je salue le retour des fonds de concours dans ce budget et l'expression claire dans la présentation même de l'enjeu de la requalification des zones parce que ça peut sembler très loin à certains d'entre nous ce que je conçois parfaitement, mais c'est le quotidien aussi d'un certain nombre d'entre nous et il faut parfaitement le concevoir tous ensemble. J'avais exprimé un certain nombre de sujets par des courriers anciens, par des précédentes prises de parole, par des courriers plus nouveaux, des prises de parole moins anciennes et j'ai donc un certain nombre de manques dans ce budget et donc des regrets. D'abord, j'ai un regret sur la question de la transition énergétique qui à mes yeux, je l'avais proposée, suggérée, aurait pu prendre le pas non pas pour interrompre mais pourquoi pas suspendre ou ralentir sur les pistes cyclables. Si on veut chercher un budget contre un budget pour ne pas prétendre aller rechercher des moyens de plus si on voulait m'objecter que des moyens de plus ne sont pas faciles à obtenir. Je pense que c'est d'autant plus dommage de ne pas être plus avant dans la transition énergétique que l'explosion des coûts de l'énergie fait que le modèle qui était compliqué à atteindre de production d'énergie renouvelable et éventuellement d'auto consommation de cette énergie renouvelable, ce modèle économique n'était pas toujours simple à atteindre et que beaucoup

atteignaient par la subvention de telle ou telle collectivité supra, ce modèle économique est de plus en plus évident.

Ce modèle de transition énergétique me semble donc aujourd'hui particulièrement intéressant et nous avons par exemple, là ce n'est pas la compétence de l'agglo que de faire de l'éclairage public, mais elle pourrait aller plus avant sur ce qui concerne les bâtiments, nous avons aujourd'hui un certain nombre de calculs, d'études et de certitudes, puisque nous en parlons beaucoup, nous avons la certitude qu'il est opportun de remplacer le prix de l'énergie que nous payons et qui va exploser, par un modèle d'emprunt dont on maîtrisera le taux. Il vaut mieux rembourser aujourd'hui un emprunt plutôt que de se retrouver soumis à une explosion des prix de l'énergie dans les mois et dans les années à venir et ce sujet est un sujet que j'avais suggéré il y a plusieurs mois, que je suggère encore, qui apparaît dans le budget mais j'ai un regret qu'ils n'apparaissent pas plus à fond.

Je regrette que nous n'ayons pas déjà, mais j'entends qu'on va y travailler, les modalités et les éléments de mise en œuvre des fonds de concours dont je salue la réapparition, et j'aimerais que nous interrogeons, je l'avais écrit aussi, dans leur composition les dotations de solidarité communautaire même si je sais que les textes nous imposent un certain nombre de choses, je sais qu'il existe aussi des latitudes et des possibilités. Les éléments à traiter d'ici la décision modificative puisque dans la réponse, vous l'annoncez, sont assez nombreux, je les rappelle rapidement, nous souhaitons que les questions des piscines et de l'aire des gens du voyage fassent l'objet d'AP/CP parce que ça éclaire les engagements que nous prendrons ; nous pensons important que nous puissions mener cette action corrective de l'effet base qui est souvent évoquée, et de l'effort fiscal qui est une bonne idée aussi ; nous pensons nécessaire de partager une stratégie fiscale et donc d'en avoir une approche globale ainsi qu'une stratégie tarifaire ; je ne redis rien des fonds de concours, des DSC j'en ai parlé et puis, nous avons je l'ai redis en conférence des maires ça ne semblait pas faire dispute entre nous mais je le redis. Il faut poser à plat la question de la GEMAPI parce que si elle s'adapte légèrement cette année, la contribution attendue demain ça va faire partie des éléments qui vont exploser et ce sujet j'en avais parlé en bureau il y a quelques mois déjà, mériterait que nous puissions en échanger en stratégie et en perspective. Je ne veux pas être plus long, mais je voudrais faire moi aussi un petit tour par les déchets pour dire que, moi je n'ai pas fait d'études et je ne les ai pas toutes lues, mais j'ai deux poules dans mon jardin et depuis je ne présente plus qu'une fois sur deux mais poubelles sur les déchets généraux, donc deux poules peuvent permettre de répondre en partie à des débats. Je plaisante à moitié, c'est vrai que j'ai deux poules, c'est vrai que je présente moins les poubelles mais j'ajoute pour être un peu plus complet et sérieux que je crois beaucoup qu'au-delà des poules qui sont nécessaires, l'incitation par la fiscalité permettrait également d'engager des processus vertueux puisque dans ce sujet des ordures ménagères, nous voyons bien que tout seul nous ne ferons rien, que nos concitoyens par leurs pratiques feront beaucoup et que la fiscalité, on pourra fournir les poules contre l'incitation par la fiscalité, je présente moins je paie moins, je présente plus je paie beaucoup plus me semble être un bon modèle qu'il nous faudra poursuivre. Mais j'ai compris que ce débat nous l'aurons donc je ne veux pas être plus long, c'était juste pour vous faire partager le bonheur d'avoir des poules et des œufs frais au petit déjeuner.

André MANDEMENT : « les poules et les couleuvres ne se discutent pas.

David Olivier CARLIER : « la pensée de Monsieur Suaud est peut-être un peu trop complexe pour moi parce que je ne comprends pas toujours, j'assiste des fois à des débats surréalistes, je ne comprends pas la sémantique sans doute, c'est un peu comme François Mitterrand qui disait lorsque l'on n'est pas très intelligent il faut être très intelligible donc je vais essayer d'être intelligible. Vous parlez de transition énergétique, quelle est la différence entre la transition énergétique et la transition écologique. Vous dites la transition énergétique on va prendre des sous aux pistes cyclables pour les mettre sur celle des bâtiments. Vous êtes plusieurs à discuter et à débattre parce que quand même lorsque vous étiez présidents de l'ATMO, parmi les nombreuses présidences et cumul des mandats que vous avez occupés, vous savez très bien comme moi comme nous ici, et on n'en parlera dans le plan climat que la présidence ATMO nous a dit que ce qui était la principale source aujourd'hui de pollution et de consommation énergétique c'étaient les véhicules thermiques. Nous faisons un plan cyclable qui va nous permettre de faire des économies en prenant le vélo, en changeant leurs pratiques etc. Donc opposer la rénovation énergétique des bâtiments aux pistes cyclables me paraît pour le moins tordu. Pour le reste, encore une fois je l'ai dit tout à l'heure, nous avançons comme on peut 500 000 € sur la rénovation énergétique des bâtiments me paraît un premier pas assez important, mais surtout ce qui me dérange, c'est comment dans le débat sur la transition on peut opposer les mesures, comment on peut dire ça il faut le faire en priorité et passant, non ! Nous sommes bien d'accord pour dire qu'à un moment donné et surtout dans la crise actuelle, et avec ce qu'il se passe qu'il faut bien cumuler et joindre toutes les initiatives et toutes les actions. Pardon quand même, avec le prix de l'essence aujourd'hui, ce qui d'ailleurs me choque le plus, c'est que nous avons dépassé les 2 € un peu partout, personne n'a changé ses pratiques, mais si nous n'avons pas changé nos pratiques c'est aussi parce que nous n'avons pas les équipements pour cela et

donc, je le répète, ce que nous faisons c'est œuvre utile et pour une fois l'agglomération s'investit, porte des projets qui sont des projets utiles, rapides et réalisables dans le temps.

Thierry SUAUD : « juste un mot et je m'arrête.

D'abord pour ma part, je vais rester élégant, je ne sais pas si Mitterrand le disait mais il l'était. Pour le reste, on ne peut pas dire en réponse à un collègue que nous n'avons pas les moyens de tout faire et reprocher ensuite à un collègue que je suis d'intervenir en proposant d'inverser des priorités et de remettre dans un ordre différent certaines priorités. Donc, si nous n'avons pas les moyens de tout faire, je n'oppose rien, je dis juste qu'aujourd'hui l'heure est celle du modèle économique sur la question de la production, sur la question des économies et sur la question de l'autoconsommation d'énergie et je pense, que nous aurions un intérêt de territoire et collectif à nous engouffrer dans cette séquence parce que l'heure est au modèle économique qui fonctionne et que si il faut aller chercher des sous, je suggérerais non pas que l'on abandonne mais simplement que l'on retarde ou que l'on échelonne le plan de piste cyclable. Peut-être que cet argent il ne faut pas le chercher sur le plan des pistes cyclables, et qu'à ce moment-là il faut aller le prendre sur d'autres postes budgétaires, mais je voulais aussi assumer devant vous le fait que je cherchais dans le même budget, dans la même enveloppe les moyens pour proposer des choix différents ou en tous les cas des accélérations différentes ou sur des sujets différents. Il n'y a pas d'opposition, je crois que nous pouvons rester dans un débat et dans une forme d'élégance du débat, j'ai peut-être cette qualité que je cumule un certain nombre de mandats, mais j'ai aussi cette qualité que je dis les choses franchement les yeux dans les yeux et je les assume jusqu'au bout.

David Olivier CARLIER : « puisque vous parlez de mandats, pardon mais sur les questions des financements, vous gérez votre commune et vous êtes à la recherche de financements comme nous tous, nous sommes bien d'accord. Lorsque à un moment donné vous avez des opportunités, quand le plan de relance de l'État dit « faites des pistes cyclables » vous aurez des sous, vous avez été conseiller régional pendant trois mandats. La Région a fait des pistes cyclables une priorité, nous nous y précipitons pour obtenir cet argent, quand le Département, vous êtes conseiller départemental aujourd'hui, lance un plan cyclable important avec des « Rêves et des liaisons » qui doivent être reliés avec des sous à la clé, nous allons les chercher. Nous le faisons et par ailleurs, et c'est là où je ne comprends pas très bien le discours, les premières mesures que nous avons prises dans le mandat précédent lorsque nous avons été je le rappelle deux fois labellisés TEPCV, nous sommes bien allés chercher des sous pour économiser et pour rénover les bâtiments communaux et communautaires. Oui, je pense que vous opposez, oui nous ne pourrons pas tout faire mais à un moment donné, et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, il y a un certain nombre d'urgences, l'urgence climatique, l'urgence de la pollution que nous subissons au quotidien et l'urgence d'aller chercher des financements qui nous sont apportés, et ne pas aller les chercher, ne pas considérer que nos partenaires institutionnels sont en capacité de nous aider et penser qu'ils sont dans le tort et que nous, nous sommes dans le vrai me paraît pour le moins contestable.

Christophe MAILHÉ : « le débat sur les pistes cyclables est assez intéressant, on peut investir sur les pistes cyclables mais autant faut-il qu'elles soient utilisées, on peut donner les structures, mais à un moment donné il faudra que l'on pense à donner les moyens aux personnes de les utiliser, parce qu'on peut avoir de belles structures mais si on n'a pas les moyens de s'acheter un vélo voire un vélo électrique de nos jours, le débat de la pistes cyclables va s'estomper petit à petit, nous aurons du mal à réinvestir dedans.

Concernant le budget, pour recentrer le débat, ce que je souhaitais dire pour ma part, c'est que je vous ai vu tous au débat d'orientations budgétaires, je vous revois aujourd'hui, entre-temps j'ai reçu il y a six jours les documents pour pouvoir étudier ce budget, tout en précisant que je suis élu minoritaire à la mairie de Fonsorbes donc je n'ai pas forcément tous les retours concernant l'élaboration et je dois avouer que j'ai du mal à me faire une bonne idée sur le budget. Je pense qu'il est bon, mais en six jours, pour moi il est impossible de me faire une idée sur un budget. Si je dis cela, peut-être qu'il faudra se poser la question sur le fonctionnement plus tard et la place des élus minoritaires dans leur commune au sein du conseil communautaire parce que moi j'ai une vision d'aujourd'hui sur le budget, je découvre des recettes au Pistoulet 1,7 million d'euros je ne sais pas ce que c'est. Toutes ces questions, quand on étudie le budget on les recherche, et en élu minoritaire j'ai du mal à aller chercher l'information.

André MANDEMENT : « attention, 1,7 millions ce n'est pas que le Pistoulet.

Christophe MAILHÉ : « vous me donnez un début de réponse, je parle pour mon nom mais peut-être que je parle aussi pour tous les autres élus minoritaires. C'est comment faire pour nous intégrer dans ces études et à l'avenir, peut-être sera-t-il judicieux d'avoir un débat d'orientations budgétaires, mais l'année dernière nous avons fait une réunion intermédiaire pour pouvoir s'y préparer, hélas pour moi cette réunion me manque. Je découvre des informations aujourd'hui et je ne peux pas recaser tout comme il faut pour pouvoir me prononcer. Voilà ce que je voulais dire.

André MANDEMENT : « je vais dire deux mots avant de poursuivre. Sur un certain nombre de points qui ont été abordés je crois qu'il faut être pragmatique. Ensuite on peut se faire plaisir avec des incantations etc. mais la réalité c'est de pouvoir aligner des chiffres sans qu'il y ait une violente surprise pour nos concitoyens à travers la fiscalité et ensuite pouvoir alimenter les lignes de crédits par un certain nombre de subventions que nous allons chercher. Concernant les pistes cyclables, je veux bien les enlever mais on va enlever avec le contrat que nous avons avec le Département, avec la Région concernant les recettes qui sont liées aux pistes cyclables, donc nous n'aurons plus les recettes par contre nous allons développer des projets, aujourd'hui il n'y a pas de recettes. Il faut que l'on puisse travailler me semble-t-il pas les choses les unes contre les autres, mais travailler dans l'ordre, aujourd'hui il y a peut-être et je dis bien peut-être, un certain nombre d'opportunités pour que nous puissions récupérer un certain nombre de financements pour les économies d'énergie dans les bâtiments communaux et intercommunaux, Monsieur Carlier a bien fait de le rappeler, c'est que nous avons déjà été précurseurs au Muretain Agglo parce que nous avons été quelques collectivités à signer le TEPCV et à faire obtenir aux communes un certain nombre de financements pour justement des économies d'énergie pour modifier la façon dont on se chauffe, et comment on respire dans les bâtiments, entre autres, il y avait d'autres projets. Aujourd'hui, nous avons la certitude d'avoir des financements pour les pistes cyclables. Ensuite, les pistes si on compare avec ce que les anciens ont connu quand ils ont fait les routes départementales il y a eu les mêmes débats, à l'époque il n'y avait presque pas de voitures, on a dit mais pourquoi on fait des routes aujourd'hui n'y a presque pas de voitures qui circulent dessus, et aujourd'hui on dit il y en a trop. Il faut donc anticiper. Ensuite, nous n'avons pas de maillage cohérent en termes de pistes cyclables. Aujourd'hui on fait un peu de pistes, on se retrouve sur la route à se faire frôler par les voitures, on revient sur un bout de piste... Ce n'est pas sérieux donc il faut que l'on fasse le premier pas et que l'on mette en œuvre un schéma de déplacement cyclable sécurisé pour nos concitoyens pour que l'on puisse circuler en sécurité. Pour les enfants qui sont à Labarthe et qui viennent sur des associations à Muret, je comprends les parents qui ne laissent pas leurs enfants le faire parce que c'est trop dangereux donc ils amènent les enfants en voiture, c'est normal. Si on fait une piste peut-être que cela changera, peut-être qu'on se sera trompé mais je ne suis pas sûr mais en tout cas il est sûr que le sens de l'histoire c'est celui-là. Alors oui il faut que l'on pose quelques investissements, on se fait peur mais le coût résiduel sur les investissements pistes cyclables c'est un peu plus d'un million ce n'est pas non plus 50 millions, je dis bien pour cette année parce qu'il faut déduire de cela toutes les subventions qui sont déjà accordées, la participation des communes qui est liée à la mise en œuvre des pistes. Il y a encore quelques communes qui nous doivent des sous sur les pistes qui ont déjà été réalisées, sur les prochaines il y aura, nous avons les moyens de porter, c'est tout cela qu'il faut poser. Sur les DSC je veux bien que l'on en reparle, mais les riches seront toujours punis par les DSC puisque la règle c'est de ne pas donner de l'argent aux riches. Nous le débattons dans pas longtemps en conférence des maires ou en groupe de travail, certaines disaient le Muretain Agglo n'est pas solidaire, il n'est pas bien... moi j'ai dit qu'est-ce qui est solidaire, et on me disait « il y a de grandes collectivités à côtés qui sont très solidaires » alors j'ai regardé, nous sommes en train de préparer et nous l'enverrons dans tout le monde, nous sommes en train d'appliquer au Muretain Agglo le modèle de la Métropole que certaines disent « c'est très solidaire ». Il est vrai que la Métropole va mettre en place une dotation de solidarité qui est de 23 millions d'euros par an, et Blagnac c'est rien comparé à la Métropole. Cette dotation de solidarité si nous l'avons, on peut faire les mêmes bases et on la pose. On dit 23 millions c'est bien oui mais, attention si on appliquait ce modèle là, vous auriez beaucoup plus que la DSC actuelle, elle était je crois multipliée par sept ou huit, donc oui 23 millions ce n'est pas mal mais je rappelle qu'il y a 800 000 habitants, mais nous nous aurions cette commune qui aurait eu entre l'attribution de compensation qu'elle verse à l'agglo et la DSC elle aurait à peu près 150 000 ou 180 000 €, si c'était à la Métropole cette commune que je ne vais pas citer aurait 130 000 ou 140 000 € par an, c'est vrai que c'est beaucoup plus qu'aujourd'hui mais parce qu'il y a un mais, la Métropole ne finance pas les crèches, ne finance pas les ALAE ni les cantines scolaires ni les services à la personne que nous finançons. Ce qui veut dire que lorsque l'on fait les comptes, cette même commune aurait 140 000 € de dotations de solidarité c'est bien par contre, elle devrait se financer les 600 000 € de services que l'agglomération met en place sur son territoire, ce qui veut dire qu'en réalité, la commune avec notre système gagne 450 000 € par an. Ces 450 000 € nous ne les inventons pas, ce n'est pas une machine qui les produit, c'est la collectivité, c'est-à-dire ce sont les communes qui produisent de la richesse, qui la mettent dans un pot commun pour financer justement dans ces communes là. Le Muretain Agglo est réellement un territoire redistributeur, très solidaire la preuve je viens de vous la donner avec quelques éléments chiffrés, mais nous les aurons dans pas longtemps précisément posés. Je pense que ceux qui disent que le soleil brille mieux ailleurs, verront que peut-être avec tous ses défauts le Muretain Agglo est quand même bien plus social et solidaire que ce que l'on pourrait laisser penser. On peut inscrire des AP/CP théoriques, pour faire plaisir ce n'est pas forcément très judicieux. Mettre aujourd'hui une AP/CP en place pour les piscines, je veux bien mais elle n'aura aucune réalité financière, ce que nous avons décidé c'est de mettre en place des crédits pour tenir le budget, et pour tenir ce que l'on fait d'habitude et ensuite, faire une réelle étude pour poser un vrai choix à

nous tous sur comment nous allons demain traiter territorialement et pratiquement l'ensemble de nos bassins sur tout le territoire. Faut-il un nouveau centre nautique ? Il y a toutes les questions qui sont posées à un bureau d'études et il doit nous donner des réponses du moins des propositions et à partir de là, nous élaborerons un schéma d'investissement si la décision est de faire des investissements lourds ou moyens. Sur les aires d'accueil c'est pareil, nous commençons à avoir des chiffres, ça va faire peur, nous avons des montants qui commencent à être annoncés qui vont être très lourds pour arriver à financer ce que nous avons déjà dans les tuyaux, sans compter qu'avec l'évolution de population que nous avons sur le territoire, il va falloir au moins multiplier par deux ces chiffres qui font déjà peur il va donc falloir aussi trouver les moyens, les solutions sur comment on les finance. Sur la Gemapi est-ce que nous avons aujourd'hui besoin d'aller chercher de la fiscalité sur les citoyens pour la thésauriser, pour financer des projets qui ne sont pas encore calés. Si on fait ça, on va se faire « remonter les bretelles par la Cour des Comptes, nous n'avons pas le droit de faire cela. Nous avons donc mis une enveloppe qui nous permet de porter ce qui est aujourd'hui dans les tuyaux. Il y a tout un temps de réflexions qui sont menées avec Monsieur Morère et ses collègues sur comment les choses vont être abordées les choses demain et on saura je l'espère bientôt quelles sont les enveloppes qu'il va falloir que l'on mobilise, une fois que nous connaissons ces enveloppes qui vont être certainement conséquentes, il faudra mettre en place une stratégie financière pour répondre aux dépenses qui y seront liées, pour des projets qu'il faudra financer. Ce n'est peut-être pas la peine aujourd'hui d'aller chercher 1 million d'euros, nous ne sommes pas en capacité de dépenser en 2022, donc nous avons mis un peu plus parce qu'il y a plus de contribuables, donc tout le monde paiera à peu près pareil concernant la Gemapi.

Je crois que le budget qui vous a été présenté et qui n'est pas fini en présentation, vous l'avez dit il y a certains points certes nous pourrions aller plus loin mais nous avons fait avec ce que nous avons donc nous avons donné un peu de sens, nous avons doublé les enveloppes pour l'implantation d'entreprises, l'aide à l'immobilier pour que les entreprises soient accompagnées pour s'implanter et donc créer de l'emploi et créer demain de la richesse, nous avons sur nos zones actuelles quelques investissements à faire et nous aurons des recettes. Je vous donne l'information, j'ai signé cet après-midi l'acte authentique pour la maison de santé qui s'appellera « maison de santé Pyrénées » où il y a un bâtiment de trois étages de 1700 m² de surface destinée aux professionnels de la santé qui va être construits et il devrait être livré en 2024, je fais exprès de dire à 2024 cela veut dire qu'il sera livré en 2024 et nous aurons de la fiscalité sans doute en 2026 pas avant. Nous avons simplement la vente des terrains et comme nous sommes en ZAC, nous n'aurons ni de taxe d'aménagement ni d'autres taxes qui seront liées, c'est simplement la vente des terrains qui ont été plutôt bien vendus qui vont rentrer dans les caisses. Donc on ne mobilisera pas l'intégralité de l'emprunt qui était prévu. Nous attendons la décision de la Cour administrative d'appel sur notre projet commercial, savoir si nous aurons les autorisations ou pas parce que si nous les avons, ça change tout parce que nous sommes à peu près sur 8 millions d'euros de ventes de terrain. Mais aujourd'hui comment voulez-vous que nous projetions un PPI en sachant que c'est -8 ou +8. Je crois que ça a été bâti de manière pragmatique, avec du sens qui est donné mais sans trop, sans peu aussi on peut certainement faire mieux en tout cas, avec les équilibres qui sont posés, avec aussi le niveau de fiscalité qui est posé, on peut certainement faire difficilement mieux pour équilibrer un budget intercommunal. Voilà les quelques éléments que je voulais évoquer avant que Monsieur Delahaye présente la suite et notamment la fiscalité.

Françoise SIMÉON : « c'est juste pour répondre à Monsieur Mailhé et à ses interrogations.

André MANDEMENT : « vous vous répondez en conseil municipal.

Françoise SIMÉON : « non, je vais répondre là parce que ça intéresse tout le monde. Sur le fait qu'il a découvert au moment où nous avons reçu les documents qui ont trait au sujet majeur que nous traitons ce soir, à savoir le vote du budget. Moi, j'ai fait une réflexion identique lors de la conférence des maires il y a une semaine jour pour jour, à savoir, nous avons découvert les choix qui ont été faits, les choix n'ont pas été portés collectivement, ils nous ont été présentés la semaine dernière et j'ai regretté que ce soit aussi tardif parce que ça ne nous a pas donné la possibilité d'en discuter et d'argumenter ou pas sur les sujets en question. Que tout le monde soit rassuré, quelles que soient les fonctions, du moins pour ce qui me concerne, j'ai tout découvert la semaine dernière.

André MANDEMENT : « je ne peux pas vous laisser dire cela, un certain nombre de lignes qui sont inscrites, ça fait longtemps que l'on en débat, ça a été débattu en débat d'orientations budgétaires et la vice-présidente que vous êtes a dû monter avec les services un budget « enfance » que le président n'a même pas vu.

Françoise SIMÉON : « je ne peux pas vous laisser dire cela.

André MANDEMENT : « c'est la réalité.

Françoise SIMÉON : « les arbitrages budgétaires concernant le service « enfance » n'avaient pas lieu classiquement pour ce qui concerne le fonctionnement, ils avaient lieu pour l'investissement. Cette année il n'y a pas eu d'arbitrages budgétaires sur l'investissement, alors il est vrai que le budget « enfance » est mineur 150 000 € en investissement néanmoins, à aucun moment nous l'avons discuté. C'est le budget qui reproduit celui de l'année dernière, il est anecdotique ce budget investissement, le budget fonctionnement par contre n'est pas neutre effectivement du fait du nombre d'agents que cela concerne. Je parle de manière plus générale, il me semble et j'en suis même persuadée, la géométrie générale du budget n'a pas été discutée ni en conférence des maires ni en bureau communautaire. Je ne sais pas si les autres élus s'exprimeront sur cette question-là, mais moi je ne peux que le regretter, vous m'avez même demandé comment cela se passait à Fonsorbes et bien nous le travaillons collectivement, certes pas avec l'opposition, même s'il y a plusieurs commissions finances, il y en a eu trois ou quatre strictement sur le budget, là, la commission finance de l'agglomération ne s'est pas réunie sur le sujet à ma connaissance. Alors si elle ne le fait pas sur le montage du budget, je ne vois pas à quelle occasion elle peut se réunir, au même titre que la CLECT ne s'est pas réunie non plus, vous ne pouvez pas le nier.

André MANDEMENT : « on poursuit parce qu'on pourrait y rester jusqu'à demain matin.

Christophe DELAHAYE : « Il est vrai que le budget est meilleur que celui de 2021, il est mieux fléché, certes il n'y a pas de PPI comme on l'entend, mais globalement on trouve toutes les grandes lignes. Il est vrai que les AP/CP ne sont qu'un complément des éléments budgétaires d'investissement.

André MANDEMENT : « une chose que j'ai oubliée, c'est Monsieur Séverac qui l'a abordée et je n'y ai pas répondu. Il n'y a pas, vous avez dû le remarquer, ce que nous avons débattu en conférence des maires élargis qui concernent les éléments de refinancement de l'agglomération et de pacte fiscal pour la bonne raison que nous n'avons pas fini le débat et on ne l'a pas tranché. Il y aura une modification budgétaire qui intégrera un certain nombre d'éléments, certains que nous subirons et qui seront calés notamment sur le 012 lorsque on saura de combien le gouvernement aura décidé d'augmenter nos agents, c'est lui qui décide d'augmenter nos agents mais c'est nous qui payons, donc nous avons fait une provision mais on ne sait pas exactement ce que cela va faire. Nous aurons ensuite les éléments financiers liés au pacte financier que nous devons, et que chaque commune devra trancher, que nous devons entériner ou non à notre conseil de début juillet. C'est à ce moment-là que nous aurons les éléments de projet de territoire sur lesquels travaille Monsieur Coll et la décision modificative budgétaire qui intégrera les éléments financiers sur le projet. On va dire que le mois d'avril sera le mois de la préparation, le mois de mai celui de la présentation et de l'explication et ensuite, sans doute du 15 mai au 30 juin, les communes auront à délibérer puisqu'il faudra bien que les communes délibèrent sur ces éléments que nous compilerons le 5 juillet en conseil communautaire avec une sorte de pacte financier qui sera posé et qui nous permettra ensuite de nous projeter sur demain.

Christophe DELAHAYE : « justement, j'essayais de répondre à Monsieur Séverac dans ce sens-là. Il n'y a pas de véritable PPI comme on l'entend, néanmoins si on prend l'ensemble des sommes qui sont annoncées plus les AP/CP, vous trouvez le PPI. Deuxième élément, c'est vrai qu'il n'y a pas eu de commission finances en tant que telle néanmoins, comme vient de le dire le président, il y a eu énormément de groupes de travail dédiés sur certains sujets et notamment le refinancement du Muretain Agglo et notamment l'enfance, mais il y a eu d'autres groupes de travail. Pour moi nous avons abordé tous les aspects financiers par gros blocs de compétences.

André MANDEMENT : « je crois que même, il y en a un et c'est comme cela que l'on avance et que l'on travaille, nous avons commencé à élaborer les éléments budgétaires concernant la TEOM. Je crois que le vice-président a réuni un certain nombre d'élus pour évoquer un certain nombre de sujets et en particulier l'harmonisation et à la demande générale, le président a accepté de modifier la maquette budgétaire pour intégrer la part de financement liée à l'harmonisation, celle qui était prévue concernant les ex communes d'Axe Sud et suite à la validation par tous les maires à la suite de la conférence des maires de l'ex CCRCSA de se lancer dans le principe de l'harmonisation en trois ans des taux sur tout le territoire. Cela veut dire que dans trois ans on aura tout notre territoire avec les mêmes taux, c'est donc bien que les choses sont débattues et que la conférence des maires qui a entériné cette proposition a fait son job et ensuite, nous avons intégré dans le budget et nous le verrons dans les tableaux qui seront projetés, les décisions de la conférence des maires.

Christophe DELAHAYE : « et pour finir, juste sur quelques agrégats pour redire que le budget est meilleur, mais il ne faut pas crier cocorico. Si vous voulez que l'on rentre vraiment dans le détail, taux d'épargne brute 17,5 %; taux d'épargne nette 14 %. Regardez les autres communautés d'agglomération à quel niveau elles sont, les chiffres vous les avez en accès libre auprès de la DGFiP, il n'y a pas à crier sur les toits comme quoi c'est un super budget, que l'on soit clair et net là-

dessus. Avec un taux d'épargne nette à peine à 14 %, il y a très peu de marge de manœuvre et c'est hyper important de le dire parce qu'il y a certes 63 millions d'euros d'investissement mais il y a quand même presque la moitié de voirie qui est financée par les communes et si on enlève sur 63 millions les 30 millions de voirie, il ne reste que 33 millions. Si on enlève les 12 millions, dont boulevard de l'Europe qui pèse beaucoup, mais qui est financé à côté en partie seulement pas à 100 %

Gérard MONTARIOL : « le boulevard de l'Europe cette année je m'excuse, mais il pèse à peine 700 000 € pas plus.

Christophe DELAHAYE : « donc vous confirmer ce que je dis, il est financé...

Gérard MONTARIOL : « et on affiche 5 millions d'investissement, c'est pour cela qu'un PPI je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Ce n'est pas lorsque l'on affiche des chiffres en masse que l'on a une vision d'un PPI, parce que les chiffres en masse tels qu'ils sont annoncés c'est l'investissement annuel et que le PPI comme son nom l'indique, c'est pluriannuel et il permet de mettre les recettes en face.

Christophe DELAHAYE : « vous êtes très loin de me faire un cours sur les PPI.

Gérard MONTARIOL : « ce n'est pas un cours, pour l'instant c'est vous qui donnez des cours et ça devient fatigant.

Christophe DELAHAYE : « j'essaie d'être factuel. Il y a 63 millions, on enlève 30 millions, il y a 12 millions de développement économique donc si on fait les choses en déclinaison, on voit bien qu'après il y a 1,7 million de travaux récurrents, il y a 1,4 million d'investissement, 3 millions pour les pistes cyclables et effectivement ce n'est pas beaucoup parce que notre structure budgétaire aujourd'hui ne nous permet pas d'aller plus loin. Si un jour nous avons la chance d'atteindre les budgets beaucoup plus importants, parce que Monsieur Novalès parlait tout à l'heure de la communauté d'agglomération d'Amiens, je suis allé voir 225 millions de budget, nous nous sommes à 101 millions voilà la différence. Il faut faire attention quand on parle d'éléments comparatifs.

André MANDEMENT : « un point technique quand même, si on n'inscrit pas les 5 millions on ne va pas pouvoir faire les travaux boulevard de l'Europe, il faut quand même inscrire les dépenses que nous allons faire sinon on ne peut pas financer.

Christophe DELAHAYE : « c'est pour cela que je dis que les 63 millions ne sont pas forcément...

Gérard MONTARIOL : « je ne dis pas autre chose, je dis que l'on inscrit les 5 millions, mais regardez la diapo qui est affichée elle montre les dépenses et les recettes pour le budget d'aménagement. Pour le budget principal, je sais mais que l'on passe la même chose. Ensuite, n'en déplaise à certains, il peut y avoir des priorités que l'on peut être amené à faire dans un budget. Comme vous l'avez dit notre structure est ce qu'elle est, mais quand on dit que l'on veut faire pousser un peu plus sur un certain développement créateur de recettes ou en tout cas qui diminue la dépense, cela donne des marges de manœuvre sauf erreur de ma part pour les années qui suivent. Donc, oui il n'est pas idiot de penser que dans nos dépenses d'investissement on peut avoir des priorités.

André MANDEMENT : « nous sommes d'accord, mais permettez-moi de vous dire quand même ce n'est pas vieux, ne me dites pas que vous avez oublié. Lorsque nous avons évoqué l'acquisition d'une benne électrique, du moins la location car ce n'est pas une acquisition, vous n'étiez pas d'accord. Cela veut donc dire que vous avez un discours et ensuite, quand il faut traduire dans les actes, vous avez des positions qui sont un peu différentes. Il faut je crois être en cohérence, dire oui il y a des choses qui coûtent certes on y va avec nos moyens, nous ne sommes pas une collectivité avec 300 millions de budgets... ces éléments budgétaires que Monsieur Delahaye présente, justement si nous avons été à peu près entendu au niveau du financement de la LGV si on nous demandait 60 millions, c'est que finalement on paraît avec un niveau d'investissement conséquent. Ce qu'ils ont dit en septembre, lorsque nous avons commencé à en parler c'est « ce n'est pas grave Monsieur le président, vous avez un volume de voirie qui est conséquent, vous en faites moins ». Je leur ai dit la voirie ce n'est pas la mienne c'est celle des communes. Ils ont dit que non, la Chambre régionale des comptes qui l'a écrit, c'est la voirie de l'agglomération donc vous le prenez aux communes.

Christophe DELAHAYE : « lorsque nous sommes intervenus auprès de la Région, l'analyse financière s'était faite là-dessus et il y avait un vrai risque que le Muretain Agglo ait une participation plus élevée sur la LGV. C'est une réalité.

André MANDEMENT : « Ce qui intéresse nos concitoyens, c'est la fiscalité ce n'est pas tous ces trucs-là.

Gérard MONTARIOL : « je veux répondre sur la benne électrique parce que effectivement il y a une certaine cohérence. Effectivement je n'y étais pas favorable pour une simple raison c'est que le plan de financement aujourd'hui, tel qu'il a été présenté coûte plus cher qu'une benne traditionnelle et ce que je crois et qu'en terme de transition énergétique, on sera beaucoup plus efficace avec l'ensemble de nos camions qui vont fonctionner au bio éthanol. Ensuite ce que nous avons besoin, c'est pour cela que je pense qu'il y a des priorités, c'est qu'il faut améliorer nos recettes ou en tout cas diminuer nos dépenses ce qui revient au même. Une fois que les choses auront été faites, pour reprendre votre expression « toutes choses étant égales par ailleurs » il sera temps de prendre des bennes électriques, je ne suis pas contre, ce que je dis simplement c'est qu'il me semble actuellement compte tenu de la structure de nos projets et de notre budget, oui je le répète, il y a des priorités dans les investissements à faire et aujourd'hui, c'est mon droit, je ne partage pas les priorités qui ont été choisies.

Christophe DELAHAYE : « on ne va pas refaire le débat, je pense qu'il faut qu'on avance et c'est normal que chacun ait un avis divergent sur des budgets, il n'y a pas de souci là-dessus. Pour la déclinaison de tout à l'heure, je voudrais juste que l'on fasse attention de ne pas crier victoire sur le budget puisque on a un rétablissement de nos finances. Il est vrai que ne sont pas intégrés dans l'ensemble du dispositif budgétaire aujourd'hui, l'ensemble des discussions que nous avons vues dans tous les groupes de travail qui ont été réunis. Pour financer tout cela, les propositions sont les suivantes en matière de fiscalité, ce n'est pas d'augmentation des taux sur la taxe foncière ni sur le foncier non bâti, par contre il y a une proposition de passer notre taux en 36,26 sur la contribution foncière des entreprises, sur la Gemapi une légère augmentation puisque on passe de 600 000 à 620 000. Je rappelle que pour la Gemapi, on ne vote pas un taux on vote juste un montant et après, les services fiscaux font la répartition commune par commune et surtout en fonction des bases.

André MANDEMENT : « Il faut préciser que l'on on augmente le montant de l'enveloppe que l'on va chercher, mais nos concitoyens verront la même chose, ils n'auront pas d'augmentation tout simplement parce que d'une année sur l'autre, sur le Muretain Agglo il y a plus de contribuables. Si l'on demande aux services fiscaux d'aller chercher la même enveloppe, comme il y a plus de contribuables, ça fait moins. Nous avons moins de recettes et nous sommes un peu plus embêtés, ce n'est pas énorme, nous allions chercher 600 000 maintenant nous allons chercher 620 000 ce qui veut dire que tout le monde aura la même contribution.

Christophe DELAHAYE : « et en fin, le plus gros sujet vous l'avez bien compris parce que nous avons beaucoup débattu là-dessus, c'est lié à la hausse du traitement des déchets de plus 36 %, la hausse de la TGAP, la hausse des carburants nous l'avions évoquée en préliminaire, nous avons donc un besoin de financement supplémentaire de 1,8 million et lors de la conférence des maires élargis, était posée la question de l'harmonisation des taux de la donc été proposé et retenu, si on peut le dire ainsi, pour la deuxième année sur trois pour l'ex territoire Frouzins, Seysses, Lamasquère et Roques est la première année sur trois pour les 6 communes de l'ex CCRCSA. Les taux de TEOM que l'on vous propose sont affichés, la moyenne de l'agglomération, le taux de 2021 était à 9,41 on vous propose de le passer à 10,45 ce qui fait 11,05 % de hausse, pour Axe Sud nous sommes à 9,05 et nous passerions à 10,25 ce qui fait 13 % d'augmentation et d'un commun accord avec les maires des six communes de l'ex CCRCSA on passerait de 8,29 à 9,61 % soient quasiment 16 % d'augmentation.

Catherine CAMBEFORT : « je voulais juste dire que c'était conditionné pour au moins Bonrepos et Saiguède par la mise à la disposition quelques fois dans l'année de bennes à déchets verts.

Christophe DELAHAYE : « vous aurez des bennes supplémentaires.

Catherine CAMBEFORT : « ça n'a pas été écrit ni les conditions, pourtant j'étais en relation avec le vice-président pour que ça se règle avant le vote.

André MANDEMENT : « pour nos concitoyens, les services ont fait des simulations, cela fait une augmentation par foyer fiscal entre 23 et 28 euros.

Christophe DELAHAYE : « dans les délibérations vous avez ce qui avait été demandé, les augmentations sur la CFE et sur les TEOM, je crois qu'un fichier vous a été envoyé. Pour les bennes, il faut prendre ce que je dis comme c'est, il n'y a pas de malice à ce que je dis loin de là avec moi. Il est vrai que dans un budget on ne peut pas présenter à ce niveau de détail, néanmoins je pense que Monsieur Bouteloup va répondre à votre demande.

Jérôme BOUTELOUP : « pour répondre à votre question, nous en avons longuement discuté, nous en avons parlé en conférence des maires, mais aujourd'hui nous allons faire le nécessaire avec les services pour que vous ayez des bennes. Juste une information qui est importante pour le conseil, c'est que le Muretain Agglo aujourd'hui a 10 bennes pour 26 communes. Donc bien sûr nous ferons le maximum pour mettre à disposition des communes des coteaux mais il faut être réaliste, je répète que ces bennes sont payantes.

Christophe DELAHAYE : « 10 bennes ce n'est pas suffisant globalement pour l'ensemble du Muretain Agglo..

André MANDEMENT : « après le sujet ce n'est pas les bennes, acheter trois bennes de plus ce n'est pas ça qui poserait problème, c'est que les bennes il faut pouvoir les amener et aller les chercher c'est donc du personnel, des camions etc.

Christophe DELAHAYE : « c'est un problème de logistique

André MANDEMENT : « c'est un vrai sujet qu'il faut que l'on aborde parce que c'est vrai que nos concitoyens râlent parce que les délais d'attente sont très longs. Il faut que l'on voie aussi au moment où on leur demande un petit effort pour équilibrer l'existant de voir comment on pourrait améliorer demain ce service.

Jérôme BOUTELOUP : « au niveau du taux moyen de la TEOM on passerait à 10,45 %. Tout à l'heure on parlait de référence sur les collectivités qui sont identiques à la nôtre mais parmi ces collectivités nous sommes plutôt sur des taux moyens qui oscillent entre 11 et 12 % ce qui était le cas au Muretain Agglo il y a quelques années et aujourd'hui on passerait à un taux de 10,45. C'était un élément important à vous donner.

Christophe DELAHAYE : « je vous rappelle juste les montants en section de fonctionnement s'établissent à 108 776 160 €, et en section d'investissement 69 190 296 € avec une capacité d'autofinancement de 17,5 millions ce qui ne fait que 17 % d'épargne brute, ce qui n'est pas assez.

André MANDEMENT : « vous n'allez pas nous le refaire en boucle.

Christophe DELAHAYE : « non mais j'aime bien le redire. Et avec seulement 2,3 millions d'euros d'emprunt. »

La présentation et les débats étant terminés, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du conseil communautaire du 15 mars 2022 ;

Vu le rapport de présentation.

Considérant

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du conseil communautaire du 15 mars 2022.

Il est soumis à l'examen du Conseil communautaire conformément aux articles L.2311-1 et suivants du C.G.C.T. et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à 108 776 160,29 €
- En section d'investissement à 69 190 296,63 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget principal tel que présenté.

PRÉCISE que le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (16 « Abstention ») : Mmes Cambefort, Lacampagne, Louit, Matheu, Rodriguez, Siméon, Vallier, Viffet, MM Chebelin, Deuilhé, Louzin,

Maihé, Séverac, Suaud, Sutra, Montariol ; 4 « Contre » : Mme Lampin, MM Novales, Refutin, Vidal)

2.2 Reprise anticipée du résultat 2021

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « le résultat de l'exercice sur le budget principal en section de fonctionnement et de 8 854 505, en section d'investissement 13 114 299, donc on vous propose de reprendre l'ensemble de ces résultats, d'affecter en réserves d'investissement 4 904 881 et reprise anticipée 13 832 418 en section d'investissement, ce qui est logique et 7 715 623,29.

Budget annexe aménagement :

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	- 1 905 611,77	1 647 512,75
Résultats antérieurs reportés	- 1 645 367,33	1 626 508,50
Résultats cumulés	- 3 550 979,10	3 274 021,25
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	- 3 550 979,10	3 274 021,25

Budget autonome Assainissement

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	339 818,48	1 834 816,39
Résultats antérieurs reportés	- 337 187,06	2 555 496,29
Résultats cumulés	2 631,42	4 390 312,68
Reste à réaliser	-	
Reprise anticipée	2 631,42	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	637 574,70	
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	2 631,42	3 752 737,98

Budget autonome Eau

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	- 143 816,29	977 729,43
Résultats antérieurs reportés		5 580 561,66
Résultats cumulés	- 143 816,29	6 558 291,09
reste à réaliser	-	
Reprise anticipée	- 143 816,29	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	143 816,29	
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	- 143 816,29	6 414 474,80

On vous propose de reprendre par anticipation ces résultats 2021 pour l'ensemble des budgets. »

La présentation et les débats étant terminés, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Considérant,

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- par le compte de gestion s'il a été établi, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),
- par l'état des restes à réaliser au 31/12/2021 visé par le comptable.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Budget principal

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	13 114 299,34	8 854 505,22
Résultats antérieurs reportés	718 118,96	3 765 999,28
transfert de résultat ZAE Tourneris	0,03	
Résultats cumulés	13 832 418,33	12 620 504,50
Reste à réaliser	- 14 737 299,54	
Reprise anticipée	- 904 881,21	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	4 904 881,21	
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	13 832 418,33	7 715 623,29

Budget annexe Aménagement

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	- 1 905 611,77	1 647 512,75
Résultats antérieurs reportés	- 1 645 367,33	1 626 508,50
Résultats cumulés	- 3 550 979,10	3 274 021,25
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	- 3 550 979,10	3 274 021,25

Budget autonome Assainissement

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	339 818,48	1 834 816,39
Résultats antérieurs reportés	- 337 187,06	2 555 496,29
Résultats cumulés	2 631,42	4 390 312,68
Reste à réaliser	-	
Reprise anticipée	2 631,42	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	637 574,70	
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	2 631,42	3 752 737,98

Budget autonome Eau

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultats de l'exercice	- 143 816,29	977 729,43
Résultats antérieurs reportés		5 580 561,66
Résultats cumulés	- 143 816,29	6 558 291,09
reste à réaliser	-	
Reprise anticipée	- 143 816,29	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	143 816,29	
Reprise anticipée en 2022 (001 et 002)	- 143 816,29	6 414 474,80

Le Conseil communautaire,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2021.

DÉCIDE d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2022 du budget principal 4 904 881,21€ et de reporter la somme de 7 715 623,29 € en section de fonctionnement.

DÉCIDE d'affecter par anticipation le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement du budget annexe Aménagement de la manière suivante pour 2022 :

- Déficit d'investissement (D001) : **3 550 979,10 €**
- Report en fonctionnement (R002) : **3 274 021,25 €**

DÉCIDE d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2022 du budget autonome Assainissement 637 574,70 € et de reporter la somme de 3 752 737,98 € en section de fonctionnement.

DÉCIDE d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2022 du budget autonome Eau 143 816,29 € et de reporter la somme de 6 414 474,80 € en section de fonctionnement.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (16 « Abstention » : Mmes Lacampagne, Louit, Matheu, Rodriguez, Siméon, Vallier, Vittet, MM Chebelin, Deuilhé, Louzon, Mailhé, Montariol, Novales, Séverac, Suaud, Sutra 1 « Contre » : M Bergia)

2.3 Constitution d'une provision pour risques et charges : dépréciation des restes à recouvrer

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y a la M57 qui arrive, nous allons être obligés de constituer des provisions ce que l'on vous propose c'est de faire une proposition à hauteur de 365 000 € sur des créances irrécouvrables essentiellement. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis et ce malgré les diligences faites par le comptable public. Elle doit être constituée à hauteur du risque d'irrécouvrable estimé par la collectivité ;

Considérant que plus une créance est ancienne, plus ses chances de recouvrement sont minces, la provision sera calculée en fonction d'un pourcentage des impayés constatés, à savoir :

Année de la créance	Pourcentage de provision
n-1	0 %
n-2	8 %
n-3	20 %
n-4	50 %
n-5	75 %
Au-delà	100 %

Considérant que, sur la base de ce calcul, le montant de la provision pour créances douteuses doit se monter, au titre de 2022, à 365 000 € ;

Considérant que la collectivité a opté pour le régime des provisions semi budgétaires nécessitant uniquement une inscription budgétaire en dépense de fonctionnement.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE la constitution d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer pour un montant de 365 000€.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette provision sont inscrits au Budget primitif 2022.

PRÉCISE que cette provision sera ajustée annuellement conformément aux pourcentages déterminés pour chaque année dans la présente délibération.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2.4 Vote du taux des taxes foncières 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « je vous rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 4,4 % et propriétés non bâties à 8,01 % donc les taux restent inchangés. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu le Code Général des impôts ;

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo.

Considérant que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, et suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé au niveau du taux de 2019 jusqu'en 2023 et n'a pas à être voté par le Conseil communautaire ;

Considérant qu'il convient, conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, de faire connaître aux services fiscaux les décisions des collectivités relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

FIXE les taux des taxes foncières pour 2022 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,40 % (inchangé)
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 8,01 % (inchangé)

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant à l'effet de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 « Abstention » : Mme Cambefort ; 1 « Contre » : M Bergia)

2.5 Vote du taux de Cotisation Foncière Economique (CFE) 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « le conseil communautaire propose d'utiliser la réserve de 2020 soit 1,77 % en 2022 ; décide de fixer un taux de CFE à 36,26 % pour 2022 soient 34,49 % de droit commun hors réserve plus 1,77% de réserve. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'article 1609 nonies C et 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'article 1636 D decies du CGI ;

Vu les articles 1636 B sexies, septies, et decies du CGI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Exposé des Motifs

Les entreprises acquittent la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Le pouvoir de taux porte sur la première composante de la Contribution Economique Territoriale, la CFE, le taux de la CVAE étant fixé par l'Etat.

La CFE est due chaque année par les personnes physiques ou morales, qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée (art 1447, I du CGI), sur la base de la valeur locative foncière des seuls immeubles à la disposition des entreprises.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la TH, les modalités de calcul du taux maximum de CFE ont été modifiées dès 2020 en supprimant toute référence à la TH.

Ainsi, en application des articles précités du Code Général des Impôts, le taux maximum de droit commun de CFE pour 2022 pour le Muretain Agglo est de 35.31 %.

Pour rappel, une mise en réserve de taux antérieure a été faite en 2020 (1.77 %). Le taux maximum de CFE que le Muretain Agglo pourrait voter en 2022 serait donc de 37.08 % (soit 35.31 % de taux maximum de droit commun plus 1.77 % de réserve de 2020).

Compte tenu de la mise en réserve de 2020 qui pouvait être utilisée jusqu'en 2023 ;

Compte tenu du besoin de financement du budget 2022 ;

CONSIDERANT les impacts sur les entreprises dont un aperçu peut être mesuré dans le tableau ci-dessous (en rappelant que 80 % des entreprises sont imposées à la base minimum) :

TYPE ENTREPRISE	ACTIVITÉ	2022			
		Base d'imposition	Cotisation Taux 34.50 %	Cotisation Taux 36.26 %	impact hausse sur 2022
CA entre 10 000 € et 32 600 € (base minimum)	Commerce de détail	1 058 €	365 €	384 €	19 €
CA entre 32 600 € et 100 000 € (base minimum)	Coiffure	2 171 €	749 €	787 €	38 €
CA entre 100 000 € et 250 000 € (base minimum)	Infirmier	3 072 €	1 060 €	1 114 €	54 €
CA entre 250 000 € et 500 000 € (base minimum)	Charcuterie	4 112 €	1 419 €	1 491 €	72 €
CA supérieur à 500 000 € (exemple d'entreprise pas imposée sur la base minimum)	Commerce de détail d'habillement	20 529 €	7 083 €	7 444 €	361 €

CONSIDERANT qu'il convient, conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, de faire connaître aux services fiscaux les décisions des collectivités relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit ;

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

DÉCIDE d'utiliser la réserve de 2020, soit 1,77 %, en 2022.

DÉCIDE de fixer le taux de CFE à 36,26% pour 2022, soit 34,49% de droit commun hors réserve plus 1,77% de réserve.

DÉCIDE de mettre en réserve au titre de l'année 2022, le taux de 0,82 %, correspondant à la différence entre le taux de droit commun, soit 35,31%, et celui voté hors réserve antérieure soit 34,49% en 2022. (La mise en réserve pourra être utilisée en 2023, 2024 et 2025 si les conditions fixées par l'article 1636 B des lois du CGI sont remplies).

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à l'effet de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 « Abstention » : M Mailhé ; 17 « Contre » : Mmes Cambefort, Galy, Gambet, Lacampagne, Louit, Matheu, Siméon, Vittet, MM Bergia, Chebelin, Deuilhé, Guerriot, Louzon, Montariol Suaud, Séverac, Sutra)

Gérard MONTARIOL : « je voudrais faire une intervention sur la CFE et expliquer pourquoi j'ai voté contre. La première des raisons, c'est parce que nous avons demandé des explications complémentaires sur le calcul et sur le vote de la CFE que nous n'avons pas eues et pour dire simplement, que le tableau qui nous est proposé dans le vote de la CFE n'est pas tout à fait exact dans la mesure où le calcul se fait aussi sur la valeur locative. Donc, le chiffre d'affaires n'intervient qu'après et que en premier, ce qui compte c'est la valeur locative et je dirais même la valeur locative minimale. J'ai quelques exemples de petits commerçants du centre bourg pour que l'on sache bien que ce que l'on vote qui ont une valeur locative de 2616 € pour être très précis, base qui n'est pas suffisante par rapport à la base minimale donc ils sont rehaussés à 3054, qui sera rehaussé de 3,4 % du fait de la règle d'extension des bases et c'est là-dessus que l'on va appliquer le taux des 36 %. Les augmentations qui sont prévues par rapport au chiffre d'affaires ne correspondent pas à la réalité puisque là, j'ai un exemple d'impôt réellement payé par un commerçant. Je suis d'accord pour voter les taux, mais je veux que l'on ait des études qui soient beaucoup plus précises.

André MANDEMENT : « je pense qu'elles l'ont été, il y a peut-être quelques cas particuliers. Ce n'est pas pour tous les commerçants parce que si vous voulez aussi des cas particuliers, les commerces qui sont dans les quartiers prioritaires de la ville sont exonérés pour les cinq premières années pour certains et ensuite de 50 % ensuite etc. donc c'est extrêmement complexe et ça dépend de beaucoup d'éléments. »

Christophe DELAHAYE : « vous avez confondu le mode de calcul et l'éligibilité. Je l'avais dit l'autre jour vous confondez les deux ce n'est pas grave mais je préfère le redire car ce n'est pas pareil. Il ne faut pas confondre l'éligibilité dans la tranche que l'on calcule et le mode de calcul, ce n'est quand même pas pareil. Mais enfin ce n'est pas grave... »

2.6 Vote du produit de la taxe GEMAPI 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « on vote un produit donc on vous propose 620 000 € »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu les articles 1639 A bis et 1530 bis du code général des impôts ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Exposé des Motifs

L'article 1530 bis du Code Général des Impôts précise que les EPCI à fiscalité propre qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI définies au I bis de l'article L.211 – 7 du code de l'environnement peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du présent code, instituer et percevoir cette taxe en lieu et place de leurs communes membres.

Le produit de cette taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

Sous réserve du respect du plafond fixé, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, telle qu'elle est définie au même I bis.

Le produit de la taxe prévue au I est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente. Son montant n'est pas la contrepartie monétaire d'un « service rendu ».

CONSIDERANT que la délibération fixant le produit de la taxe doit être prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, c'est-à-dire avant le 15 avril d'une année pour être applicable cette même année ;

CONSIDERANT le maintien du niveau de charges en 2022 pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire du Muretain Agglo ;

CONSIDERANT l'obligation de ne pas déterminer un montant global de taxe supérieur à la couverture des coûts prévisionnels annuels résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI (fonctionnement et investissement) ;

CONSIDERANT qu'il convient, conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, de faire connaître aux services fiscaux les décisions des collectivités relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit ;

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

DÉCIDE d'instituer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2022 à 620 000 €.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant à l'effet de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2.7 Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « c'est là qu'il va y avoir débat, c'est sûr.

André MANDEMENT : « on l'a déjà eu le débat, on ne va pas le refaire.

Christophe DELAHAYE : « total moyenné de l'agglomération 10,45 % ; pour l'ex CAM 10,53 % ; pour l'ex territoire d'Axe Sud 10,27 % et pour l'ex CCRCSA 9,61 % . »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

- Vu** les articles 1609 nonies C et 1639 A du Code général des impôts ;
- Vu** l'article 1639 B decies du Code général des impôts ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;
- Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;
- Vu** la délibération n°2021.051 du 25 mai 2021 portant sur la reconduction du zonage de perception de la TEOM sur le territoire du Muretain Agglo ;

Exposé des motifs

Le financement du service d'élimination des déchets ménagers est assuré, pour le Muretain Agglo, par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En 2022, cette compétence va enregistrer une forte dégradation de ses équilibres financiers, du fait de la forte hausse des coûts de traitement des déchets combinée à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui renchérit le coût de nos ordures collectées.

Après avis de la conférence des maires élargie, il a été proposé une hausse qui ramène un produit supplémentaire de 1 800 000 € dans l'équilibre du budget.

Depuis 2017, le Muretain Agglo vote trois taux sur la base d'un zonage qui reprend les anciens EPCI préexistants à la fusion. L'unification du service étant pratiquement achevée sur deux des trois zonages, et en cours pour le troisième, il est proposé :

- de poursuivre l'harmonisation tarifaire sur les communes de l'ex CC d'Axe Sud avec celui des communes de l'ex CAM (2^e tiers de hausse pour réduire l'écart initial) ;
- d'entamer l'harmonisation tarifaire sur les communes de l'ex CCRCSA (1^{er} tiers de hausse pour réduire l'écart).

Les taux proposés, la hausse et l'impact à l'habitant sont résumés dans le tableau suivant :

	TAUX 2022 proposé	hausse 2021- 2022	hausse 2022 en €/foyer
TOTAL Agglo	10,45%		28 €
sous-total CAM	10,53%	+ 10,51%	28 €
sous-total Axe Sud	10,27%	+ 13,44%	34 €
sous-total CCRCSA	9,61%	+ 15,92%	32 €

(la hausse comprend la revalorisation des bases, en moyenne de 5 € par foyer)

CONSIDERANT qu'il convient, conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, de faire connaître aux services fiscaux les décisions des collectivités relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit ;

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil Communautaire**,

FIXE le taux de TEOM 2022 à **10,53 %** sur la zone correspondant à l'ancien territoire de l'ex CAM à savoir les communes de Eaunes, Le Fauga, Fonsorbes, Labarthe-sur-Lèze, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Muret, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Roquettes, Saint-Clar de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys, Saubens, Villate,

FIXE le taux de TEOM 2022 à **10,27 %** sur la zone correspondant à l'ancien territoire de l'ex Axe Sud à savoir les communes de Frouzins, Lamasquère, Roques, Seysses.

FIXE le taux de TEOM 2022 à **9,61 %** sur la zone correspondant à l'ancien territoire de l'ex CCRCSA à savoir les communes de Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, Saiguède, Saint-Thomas.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à l'effet de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 « Abstention » : M Novales ; 19 « Contre » : Mmes Galy, Lacampagne, Louit, Matheu, Rodriguez, Siméon, Vallier, Viffet, MM Bergia, Chebelin, Garaud, Guerriot, Louzon, Montariol, Mailhé, Rey Bethbeder, Suaud, Séverac, Sutra)

2.8 Avance du Budget Principal au Budget annexe « aménagement »

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « c'est l'avance du budget principal vers le budget annexe pour éviter que l'on emprunte trop sur le budget annexe des zones d'activités à hauteur de 2 millions.

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;
Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo.

Considérant :

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe « aménagement » sur l'exercice 2022, il convient de prévoir une avance de 2 000 000 euros du budget principal au budget annexe « aménagement ».

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Le versement de cette avance sera imputé tel que suit :

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées »
- Budget annexe « aménagement » : recette réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes »

Les écritures de remboursement de l'avance seront imputées telles que suit :

- Budget principal : recette réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées »
- Budget annexe Aménagement : dépenses réelles au chapitre 16, article 168748 « autres dettes »

Les modalités de remboursement de l'avance seront précisées lors d'une délibération ultérieure.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

ACCEPTE le principe de versement d'une avance remboursable d'un montant de 2 000 000 euros du budget principal au budget annexe aménagement.

AUTORISE le versement de cette avance sur l'exercice 2022, ainsi que son remboursement selon les écritures mentionnées ci-dessus.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2.9 Budget annexe « aménagement » - Vote du budget primitif 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « 28 741 663, 38 € en section de fonctionnement et 26 063 637, 23 € en section d'investissement. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;
Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;
Vu le débat d'orientations budgétaires du Conseil communautaire du 15 mars 2022 ;
Vu le rapport de présentation.

Considérant

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil communautaire du 15 mars 2022.

Il est soumis à l'examen du Conseil communautaire conformément aux articles L.2311-1 et suivants du C.G.C.T. et s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à 28 741 663,38 €
- En section d'investissement à 26 063 637,23 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « aménagement » tel que présenté.

PRÉCISE que le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2.10 Budget autonome « eau » - Vote du budget primitif 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « ce que l'on vous propose des sections de fonctionnement à 12 737 974,80 € et en section d'investissement 8 131 134,09 €. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 n°2019.144 créant un budget annexe « eau » ;

Vu la délibération n°2020-191 approuvant la convention de délégation des compétences « eau » et « assainissement ».

Considérant que le budget primitif « eau » 2022 transcrit les demandes budgétaires de la commune de Muret ainsi que les crédits potentiellement nécessaires à l'exercice de la compétence « eau » reprise au SIECT pour les 14 communes concernées ;

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

ADOpte le budget primitif 2022 du budget autonome « eau » tel que présenté dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	5 198 700,00	12 696 874,80	8 090 034,09	591 859,29
Opérations d'ordre entre section	364 000,00	41 100,00	41 100,00	364 000,00
Virement à la section d'investissement	7 175 274,80			7 175 274,80
TOTAL	12 737 974,80	12 737 974,80	8 131 134,09	8 131 134,09

PRÉCISE que le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2.11 Budget autonome « assainissement » - Vote du budget primitif 2022

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « en section de fonctionnement 6 926 143,98 € et en section d'investissement 4 805 752,60 €. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 n°2019.145 créant un budget annexe « assainissement » ;

Vu la délibération n°2020-191 approuvant la convention de délégation des compétences « eau » et « assainissement » ;

Considérant que le budget primitif « assainissement » 2022 transcrit les demandes budgétaires des communes de Bonrepos, Muret et Saint-Lys.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

ADOpte le budget primitif 2022 du budget autonome « assainissement » tel que présenté dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	2 760 597,50	6 781 737,98	4 661 346,60	640 206,12
Opérations d'ordre entre section	1 385 997	144 406	144 406	1 385 977
Virement à la section d'investissement	2 779 549,48			2 779 549,48
TOTAL	6 926 143,98	6 926 143,98	4 805 752,60	4 805 752,60

PRÉCISE que le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2.12 Vote des Autorisations de programmes (AP/CP)

Rapporteur : Christophe DELAHAYE

Christophe DELAHAYE : « on vous propose de nouveaux crédits de paiements pour les mobilités dont les pistes cyclables pour la période 2022-2025 : 12 370 000 euros ; sur le développement économique ça fera 5 200 000 sur cette même période ; développement des énergies renouvelables 1 700 000 ; gros investissements, gestion des déchets 4 600 000 ce qui fait de nouveaux crédits des AP/CP pour 2022-2025 de 23 870 000 euros.

André MANDEMENT : « je pense que ça doit répondre à quelques interventions qu'il y a eues tout à l'heure.

Serge DEUILHÉ : « sur la délibération précédente je voulais dire que comme le budget principal concernant l'assainissement manqué de visibilité et j'ai trouvé dommage que l'on ne détaille pas les zones mêmes si après nous, nous votons des budgets dans nos communes. J'aurais aimé plus de clarté dans la délibération ce qui ne change rien au vote.

André MANDEMENT : « nous n'avons fait que compiler les différents éléments qui proviennent des différents exercices de la gestion de l'eau que nous avons sur le territoire, en gros c'est la somme de ce que chacun fait dans sa commune. Il n'y a rien de plus il n'y a pas d'investissement de l'agglomération ça devrait être et je l'espère plus simple l'année prochaine.

Gérard MONTARIOL : « je voudrais revenir sur les AP/CP parce que j'ai regardé cet après-midi et je n'ai rien compris, donc comme je n'ai pas compris je ne peux pas voter quelque chose que je ne comprends pas. Ce tableau ne correspond pas du tout à la maquette budgétaire que vous venez de voter, notamment dans des chiffres et donc, si je regarde la partie « pistes cyclables », on prévoit 9 millions dans la maquette et on prévoit de rajouter 3 millions ce qui fait un total de 12 millions pour les pistes cyclables.

André MANDEMENT : « il doit manquer 1 an sur la maquette.

Gérard MONTARIOL : « toujours est-il que là on nous propose de voter une dépense de 12 370 000 € sur de 2022-2023-2024 et 2025 ce qui n'est pas possible puisqu'on a déjà dépensé 5,6 millions. Ça me pose un problème quelque part et donc, par rapport à ce qui est engagé il y a un reste à réaliser de 3 370 000 €.

André MANDEMENT : « la maquette correspond aux anciennes AP/CP.

Gérard MONTARIOL : « ça veut dire que l'on prévoit de dépenser 12 millions plus 9 ?

André MANDEMENT : « non ça annule la précédente. C'est une AP/CP que l'on met en place.

Gérard MONTARIOL : « on ne peut pas étaler 12 370 000 si c'est le total de ...

André MANDEMENT : « je me répète ce n'est pas le total, ça annule la précédente c'est-à-dire ça remplace.

Gérard MONTARIOL : « ça ne peut pas annuler ce qui a déjà été dépensé.

André MANDEMENT : « ce qui a déjà été dépensé est dedans, ensuite il y a ...

Christophe DELAHAYE : « non, il n'y a pas dans les AP/CP de restes à réaliser.

Gérard MONTARIOL : « il y a une autorisation de paiements, il y a une autorisation de programme...

Christophe DELAHAYE : « c'est l'inverse, c'est autorisation de programme des crédits de paiement

Gérard MONTARIOL : « l'autorisation de programme d'après la maquette c'est 12 millions. Oui j'ai raison

Christophe DELAHAYE : « oui vous avez raison

Gérard MONTARIOL : « je vous remercie de le reconnaître, c'est 12 millions d'autorisation de programmes

Christophe DELAHAYE : « c'était ironique, crédits de paiements tout à l'heure vous avez dit qu'il y avait des restes à réaliser, dans des crédits de paiements il n'y a jamais de restes à réaliser et justement on met en place des crédits de paiement pour pas avoir de restes à réaliser, c'est juste une autorisation qui permet de payer à une certaine hauteur.

Gérard MONTARIOL : « dans la maquette il est marqué « reste à financer », on peut jouer sur les mots.

André MANDEMENT : « ce n'est pas « reste à réaliser », ce n'est pas pareil

Gérard MONTARIOL : « en tout cas, l'autorisation c'est 12 millions et là on propose 12 370 000, il y a un problème.

André MANDEMENT : « il y a un certain nombre de volumes financiers qui sont prévus, mais je répète ma phrase qui est toujours valable en économie, c'est « toute chose étant égale par ailleurs ». C'est-à-dire que l'année prochaine on réexaminera les AP/CP et s'il y avait une catastrophe ou un boni, nous ajusterons les AP/CP.

Gérard MONTARIOL : « il y a une règle dans les AP/CP n'en déplaie aux uns et aux autres, parce que j'entends quelques commentaires, le total des sommes dépensées sur l'ensemble des années sur laquelle se déroule l'AP/CP ne peut pas excéder l'autorisation donc la maquette dit 12 millions, on n ne peut pas dire que l'on va dépenser 12 370 000 entre 2022-2023-2024 et 2025, excusez si je suis un peu pointilleux, dès lors que nous avons déjà dépensé 5,6 millions.

André MANDEMENT : « si vous gagnez au loto et que vous nous faites un magnifique don...

Gérard MONTARIOL : « c'est de la rigueur budgétaire, c'est autre chose

André MANDEMENT : « c'est du pinaillage inutile

Gérard MONTARIOL : « c'est l'intérêt de l'AP/CP

André MANDEMENT : « vous voulez nous montrer que vous êtes un grand spécialiste, et je le croyais au début mais je commence à en douter.

Gérard MONTARIOL : « ça tombe bien.

Thierry SUAUD : « vous ne pouvez pas dire cela, vous présidez une agglo, vous respectez les intervenants dans cette salle, vous êtes invité de Portet sur Garonne

André MANDEMENT : « je ne suis pas irrespectueux

Thierry SUAUD : « Monsieur Montariol ne veut rien montrer, il intervient parce qu'il a des doutes et des questions. Il affirme un certain nombre de choses.

André MANDEMENT : « je reprécise les choses, parce qu'il y a des fois un certain nombre d'interventions et un certain nombre de mises en cause pesantes surtout quand elles sont récurrentes. Il y a la façon de compter, il y a la façon de prévoir, je pense qu'il y a un certain nombre de choses et je crois que l'on gère l'agglo depuis toujours du moins depuis que je suis là ainsi. C'est-à-dire sans faire d'esbroufe, sans pinailler etc. Je dis très clairement que s'il y a des choses qui changent, on s'adapte. Il y a des autorisations de programmes qui sont posées, et je vais vous donner un exemple. Si vous étiez à Muret, vous auriez des problèmes avec la chambre régionale des comptes. Nous sommes observés de près par de vrais enquêteurs, si vous aviez le même, vous ne diriez pas pareil.

Gérard MONTARIOL : « qu'est-ce que vous en savez, nous avons eu une aussi la chambre régionale des comptes, nous avons eu des AP.CP et nous n'avons eu aucune remarque.

André MANDEMENT : « ce n'est pas ça, je vous donne un exemple que la ville de Muret avait posé dans l'attente d'une décision de ANRU pour financer un projet sur la politique de la ville. Nous n'avons toujours pas de décision de l'ANRU, le temps de l'AP/CP est largement dépassé, la chambre régionale des comptes n'a fait aucune remarque. Arrêtons de nous prendre la tête. Je crois franchement qu'il y a des enjeux beaucoup plus importants que de savoir si la température de la

couleur des ampoules à Portet sur Garonne et bien 5300 ou si elle est à 3600. Vous débattrez si vous voulez avec M. Delahaye de ces éléments-là entre spécialistes, nous vous mettrons si vous le voulez un arbitre, nous verrons qui marque le plus de points mais franchement ça ne fait pas avancer les choses dans notre réunion de ce soir.

Gérard MONTARIOL : « posez la question à M. Lacour qui est derrière, le montant total des dépenses en crédits de paiement ne peut pas dépasser l'autorisation de programmes, c'est un fait. Deuxièmement, je ne comprends pas pourquoi dans la maquette pour la partie développement économique nous sommes passés à 12 millions alors que là où nous en affichent 16.

Christophe DELAHAYE : «...

Gérard MONTARIOL : « pas du tout puisque nous avons déjà voté 1,6 millions, je pense que c'est une erreur de la maquette

André MANDEMENT : « je pense qu'il faut regarder

Gérard MONTARIOL : « pour moi il y a trop d'imprécisions.

André MANDEMENT : « Il faut poser et prendre en compte ce qui voit ce soir, c'est-à-dire un engagement d'avancer, et je dis bien ça peut évoluer en plus ou en moins en fonction de la situation.

Christophe DELAHAYE : « c'est bien 16 puisqu'il y a le boulevard de l'Europe dedans.

Gérard MONTARIOL : «16 est effectivement le bon chiffre, il y a 12 dans la maquette je regrette.

Jean-Marc TERRISSE : « on parle des pistes cyclables, il faut quand même se réjouir de cet engagement et contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure et qui me surprend énormément, il faut quand même se rappeler que la mobilité est un vrai problème pour l'agglomération et que ce doit être une priorité. Déshabiller Jean pour habiller Paul est extrêmement surprenant pour parler de façon modérée. Je me réjouis donc de cet engagement sur les pistes cyclables, il va y avoir la ZFE, le prix des carburants et je vous invite à pratiquer le vélo et ses pistes cyclables vont nous permettre d'améliorer la cyclabilité.

André MANDEMENT : « et si nous avons une piste cyclable vous seriez venus ce soir en vélo.

La présentation et les débats étant terminés, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération n°2020.041 du Conseil Communautaire du 27 février 2020 portant adoption des autorisations de programme pour la période 2020-2022 ;

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme des crédits de paiement (AP/CP) ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPIC, ou à des subventions versées à des tiers ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que l'importance des projets d'investissement figurant dans le tableau ci-dessous nécessite une programmation pluriannuelle des crédits ;

Il est demandé au conseil communautaire de : remplacer les AP/CP pour la période 2020-2022 par les nouvelles AP/CP pour 2022-2025 selon les montants de dépenses fixés dans le tableau ci-après :

	Précédentes AP/CP 2020-2022	Nouvelles AP/CP 2022-2025				
		2022	2023	2024	2025	TOTAL 2022-2025
Schéma directeur des pistes cyclables	9 000 000 €					
Mobilité dont pistes cyclables		3 370 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	12 370 000 €
Développement économique*	16 000 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	1 400 000 €	1 600 000 €	5 200 000 €
Développement des énergies renouvelables		300 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	1 700 000 €
Gros investissements Gestion des déchets (BOM + déchetterie)		650 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	650 000 €	4 600 000 €
TOTAL annuel		5 320 000 €	6 250 000 €	6 550 000 €	5 750 000 €	23 870 000 €
* dont Boulevard de l'Europe						

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil Communautaire,**

APPROUVE les AP/CP selon les montants fixés dans les tableaux ci-dessus ;

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2022 ;

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (13 « Abstention » : Mmes Lacampagne, Louit, Matheu, Rodriguez, Siméon, Vittet, MM Bergia, Deuilhé, Garaud, Louzon, Séverac, Suaud, Sutra) ; 1 « Contre » : M Montariol)

3.1 Commune de Fonsorbes - ZAE Le Pistoulet - Acquisition des parcelles cadastrées BE 179 et BP 172 Pistoulet

Rapporteur : André MANDEMENT

André MANDEMENT : « ce sont des parcelles au prix de 23 € ce qui représente 1 233 145 € afin d'y implanter un parc. Je vous propose de valider cette première partie, je vous rappelle le principe c'est que l'on achète au fur et à mesure que l'on vend et là, normalement nous devrions avoir des clients pour 53 000 m² ».

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2021 n° 2021.124 portant création de la ZAE Le Pistoulet ;

Vu l'avis concordant de la Direction Générale des Finances Publiques du Pôle Evaluation Domaniale en date du 4 octobre 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-147 du 02 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes.

Exposé des motifs

Dans le cadre de la création du « parc d'activités Le Pistoulet » à Fonsorbes, approuvée par le Conseil communautaire par délibération en date du 28 septembre 2021, il convient que le Muretain Agglo acquiert les parcelles nécessaires à la réalisation du projet, à savoir :

- La parcelle cadastrée BE 179 sise route de Tarbes, lieudit Pistoulet - Fonsorbes d'une superficie totale de 12 839 m² ;
- La parcelle cadastrée BP 172 sise route de Tarbes, lieudit Pistoulet - Fonsorbes d'une superficie totale de 40 776 m².

Conformément à l'avis rendu par le service des Domaines, le prix d'acquisition a été fixé à 23 € /m² soit 1 233 145 euros HT pour 53 615 m².

La superficie et donc le prix final seront affinés à la suite du bornage qui sera réalisé.

La commune de Fonsorbes et le Muretain Agglo ont convenu que le transfert de propriété serait réalisé à la signature de l'acte authentique. Le paiement du prix, quant à lui, se fera de façon

différée, selon un échéancier fixé pour s'accorder sur la commercialisation des différents lots de l'opération.

Ainsi, à l'issue de chaque cession de lot, le Muretain Agglo versera à la commune le prorata du prix du foncier cédé.

A ce titre, il est précisé que dans la mesure où une partie du terrain ne sera pas cédée car aménagée en voirie notamment, le prix du m² appliqué sera revalorisé selon le calcul suivant : le prix total dû, calculé sur la base de 23€ le m², divisé par la superficie totale des lots hors aménagement.

Il est également convenu qu'au bout de 5 ans à compter de la déclaration d'achèvement des travaux de viabilisation primaire, dans le cas où il resterait des lots à commercialiser, soit les parties décideront de prolonger la date de commercialisation pour une durée de 2 ans soit il sera décidé de rétrocéder immédiatement à la commune de Fonsorbes les lots restants, pour solde de tout compte.

La commune de Fonsorbes recouvrera alors la propriété des terrains viabilisés par le Muretain Agglo. Il est enfin précisé que la commune de Fonsorbes et le Muretain Agglo ont convenu de conclure une convention financière afin de fixer les modalités retenues pour garantir à la communauté d'agglomération la neutralité budgétaire de l'opération « parc d'activités Le Pistoulet ».

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées BE 179 et BP 172 d'une superficie totale d'environ 53 615 m², situées sur la commune de Fonsorbes, au prix de 23€ /m² soit environ 1 233 145 €HT afin d'y implanter le « parc d'activités Le Pistoulet », sous réserve que les études archéologiques et environnementales n'entravent pas la bonne réalisation du projet.

APPROUVE les modalités de paiement suivantes :

- A l'issue de chaque cession de lot, le versement à la commune de Fonsorbes du prorata du prix du foncier cédé,
- Dans ce cadre, la revalorisation du prix du m² afin de compenser l'absence de versement pour la partie non commercialisée du terrain acheté, selon le mode de calcul suivant : le prix total dû, calculé sur la base de 23€ le m², divisé par la superficie totale des lots hors aménagement.

APPROUVE la conclusion conjointement d'une convention financière avec la commune de Fonsorbes ayant pour objet la neutralité financière de l'opération de la ZAE pour le Muretain Agglo.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de Maître ESPAGNO, notaire à Muret.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à mandater tout géomètre qu'il jugera bon de saisir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3.2 Commune de Eaunes – Extension de la ZAE du Mandarin

Rapporteur : André MANDEMENT

André MANDEMENT : « le bon nom est « le Soleil » et non plus Mandarin. Il s'agit de foncier pour pouvoir développer cette zone d'activités, vous allez voir qu'il y a un certain nombre de délibérations qui sont anciennes sur ce projet. Je vous propose d'approuver cette opération d'aménagement avec la création de la zone « le Soleil ».

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'article L. 5216-5 du CGCT actant la compétence de plein droit des communautés d'Agglomération pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Vu l'article L.101-2 6°bis du Code de l'urbanisme intégrant comme principe de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme la lutte contre l'artificialisation des sols avec un objectif d'absence d'artificialisation nette (ZAN) à terme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération n°2018.111 du Conseil communautaire du Muretain Agglo du 18 septembre 2018 relative au transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE) ;

Vu l'arrêté municipal du 21 septembre 2021 par lequel la commune de Eaunes a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour permettre notamment l'ouverture à l'urbanisation de la zone à vocation d'activités économiques AUX0 avec création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Eaunes du 17 mars 2022 relative à la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la ZAE « AUX0 » de Mandarin 2 dite « Le Soleil » dans la procédure de modification n°1 du PLU.

Exposé du contexte

Une procédure de modification n°1 du PLU est prescrite par la commune de Eaunes pour permettre notamment l'ouverture à l'urbanisation de la zone à vocation d'activités économiques AUX0 avec l'élaboration d'une OAP. Cette zone correspond à l'extension du parc d'activités du Mandarin, sur un terrain d'une superficie d'environ 2,8 Ha situé à l'angle des RD4 et RD12.

Au vu de ce projet d'ouverture à l'urbanisation, de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) défini par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et de sa compétence en matière de création de zones d'activités économiques, le Muretain Agglo a engagé une étude portant à la fois sur le potentiel de densification du parc d'activités existant du Mandarin et sur la réactualisation de l'étude de faisabilité sur le site de projet d'extension, du Mandarin 2 dit « Le Soleil ».

Les études engagées par le Muretain Agglo sur le secteur du Mandarin dit « Le Soleil » ont donc permis de préciser les conditions de densification et d'extension de la zone d'activités économiques existante :

Le projet s'inscrit dans la stratégie globale de développement économique du Muretain Agglo avec notamment la requalification de parcs anciens et l'aménagement de nouveaux parcs de proximités situés directement en contact avec un bassin de vie.

Il s'agit de conforter une centralité économique existante avec une zone de chalandise large dans un contexte à la fois de rareté de foncier disponible dans les parcs d'activités existants sur la commune et sur le Muretain et de forte demande d'installations d'activités artisanales qui nécessite une offre foncière et immobilière dédiée à proximité d'équipements et d'axes de transport performants.

Mandarin 2 dit « Le Soleil » est également un projet en adéquation avec l'objectif du Muretain Agglo de développer et de maintenir des emplois locaux afin d'améliorer le ratio habitant/emploi sur le territoire de l'agglomération.

Le potentiel de densification / requalification de la zone d'activités économiques du Mandarin ou Mandarin 1 dite « Le Soleil » :

La zone d'activités économiques du Mandarin dite « Le Soleil » est un parc d'activités de 15 hectares dont la zone d'influence dépasse les frontières de la commune et de l'agglomération. Le site est accessible par le giratoire RD4/RD12, ainsi que par la ligne de bus n°314 (Muret gare/Mandarin) permettant une connexion à la gare ferroviaire de Muret.

Le parc du Mandarin, dit « Le Soleil » constitué d'un panel de 8 familles d'activités avec une dominante d'artisanat, commerce de détail et restaurant, regroupe 70 entreprises et accueille 341 emplois. Avec un ratio de 22,7 emplois à l'hectare, **le parc du Mandarin dit « Le Soleil » double par conséquent le seuil de densité de 10 emplois à l'hectare fixé par le Scot.**

Les entreprises implantées peuvent être confortées sur le site par le biais d'extension et/ou de surélévation de leur bâtiment ainsi que par une réorganisation de leur stationnement, dans une démarche globale de requalification du parc d'activités.

L'état des lieux réalisé identifie 2 locaux vacants et un potentiel foncier de 3 000 m² environ permettant l'implantation de nouvelles entreprises. Ce potentiel fait l'objet d'un suivi par les services du Muretain Agglo mais reste insuffisant vis-à-vis de la pression en demande d'implantations d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.

Une démarche globale de requalification et de densification de la zone d'activités « Mandarin 1 » accompagnera donc le projet d'extension dit « Mandarin 2 » dite « Le Soleil ».

L'extension du Parc d'activités économiques du Mandarin ou Mandarin 2 dit « Le Soleil » :

- **Aspects réglementaires du projet**

L'extension envisagée nécessite l'ouverture à l'urbanisation de la zone à vocation d'activités économiques AUX0 avec l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cette OAP encadrera à la fois l'extension et la requalification du parc d'activités économiques.

Au vu de l'article R.523-4 3° du code du patrimoine, l'opération n'entre pas dans le champ d'application de l'archéologie préventive.

Au vu de ses dimensions, l'opération n'est pas soumise à étude d'impact environnementale, mais elle devra faire l'objet d'un dossier « loi sur l'eau » (régime déclaratif).

- **Aspects techniques du projet**

Le foncier – le périmètre

Le projet d'extension est situé sur un terrain d'une superficie d'environ 2,8 ha situé à l'angle des RD4 et RD12 (parcelles AH 276-277 - Cf. plan de périmètre du projet en annexe à la présente délibération).

Les négociations foncières amiables engagées par la commune d'Eaunes ont d'ores et déjà abouti à une proposition écrite des actuels propriétaires, à hauteur de 7 €/m². Ce prix a été confirmé par un avis de la Direction Générale des Finances Publiques du Pôle Evaluation Domaniale sur la valeur vénale en date du 20 janvier 2022.

Le programme des équipements publics

L'opération prévoit classiquement l'aménagement des voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation des lots, les aménagements piétons cycles, l'aménagement d'un espace commun, l'éclairage public, le mobilier urbain.

Le projet prévoit la création d'une voie sens unique raccordée à la RD12 pour l'entrée dans le parc d'activités économiques et à la RD4 pour la sortie. Des aménagements de sécurité seront réalisés sur les RD4 et RD 12 en concertation avec les services du Conseil départemental de la Haute Garonne.

Les eaux pluviales de la voirie et des espaces publics seront gérées par des noues d'infiltration et un espace de rétention complémentaire. Les eaux pluviales de chaque lot devront être gérées à la parcelle.

Un réseau d'eau potable sera créé sous voirie. Une bache pour les eaux « incendie » est envisagée au centre de l'opération.

Le réseau d'assainissement « eaux usées » nécessitera la création d'un poste de refoulement situé à proximité de l'entrée depuis la RD12.

Le projet prévoit la création d'un poste transformateur électrique raccordé au réseau HTA existant le long de la RD4

Un réseau d'éclairage public sera raccordé au poste transformateur projeté.

Le réseau fibre existant longe le terrain en bordure de la RD12.

- **Le Programme prévisionnel des constructions**

Le projet vise des activités de petites industries, artisanales, commerciales et de services.

Un village d'entreprises artisanales est envisagé en vitrine des RD4 et RD12.

La surface alimentaire Super U envisage d'y installer un drive.

Plusieurs activités nouvelles sont d'ores et déjà identifiées.

L'opération prévoit 13 à 16 lots d'activité totalisant environ 2,1 ha de surfaces cessibles et accueillant environ 9 100 m² de surface de plancher.

- **La démarche qualité**

Le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété foncière, de qualité environnementale, de développement durable et de recherche d'un meilleur cadre de vie.

Les nuisances sonores et visuelles générées par les activités seront encadrées dans le PLU et dans le règlement du lotissement.

L'intégration paysagère sera soignée et tiendra compte des interfaces avec les habitations et les surfaces agricoles. L'opération prévoit de conforter la trame boisée existante et de garantir un traitement qualitatif des espaces communs.

L'optimisation du foncier est favorisée notamment par une mutualisation d'une partie des stationnements des lots et la possibilité d'implanter les bâtiments sur une limite séparative latérale.

Des prescriptions architecturales et paysagères seront imposées aux constructeurs : 40% de surface éco-aménagée avec un minimum de 30% de pleine terre, orientation du bâti optimisant l'énergie bioclimatique, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, revêtements perméables des places de stationnement, encadrement de l'aspect des clôtures, des aires de collecte des déchets, des enseignes, des couleurs, mesures de préservation de la petite faune locale à l'échelle des parcelles,...

Le projet prévoit un maillage modes actifs via Mandarin 1 et la future voie verte le long du ruisseau de la Grange.

L'équilibre financier de l'opération

En l'état actuel de l'avancement des études, le prix de sortie de l'opération s'établit à 70€/m² pour les terrains offrant la meilleure visibilité depuis les 2 routes départementales et à 60€/m² pour les autres lots moins visibles depuis les axes routiers.

Le coût des études est estimé à 40 000€.

Le coût des travaux est estimé à 900 000 €.

Le prix de sortie définitif sera fixé à l'issue de l'attribution des marchés de travaux.

Sur ces bases, l'opération s'équilibre financièrement sans reversement de taxe d'aménagement. (Cf. bilan prévisionnel en annexe)

La fiscalité induite par l'opération est estimée comme suit :

- TA : 215 000€
- CFE : 27 000€/an
- CVAE : 1 000€/an
- TFB : 3 000€/an

Calendrier prévisionnel

Approbation de la modification du PLU de la commune : 4ème trimestre 2022

Dépôt et instruction du permis d'aménager : 4ème trimestre 2022

Signature des promesses de vente : à partir de juin 2023

Travaux de viabilisation de l'opération : à partir de septembre 2023

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE la création de la ZAE Mandarin 2 dite « Le Soleil ».

APPROUVE le périmètre de l'extension de la ZAE (parcelles cadastrées AH 276-277).

ACTE que cette opération d'aménagement sera réalisée en régie dans le cadre d'une procédure de lotissement.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant à déposer la demande de permis d'aménager concomitamment à la procédure de modification de PLU.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant à signer des promesses de vente avec les constructeurs qui bénéficieront de contrats de réservation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3.3 Commune de Eaunes – Extension de la ZAE du Mandarin dite « Le soleil » – acquisition des parcelles AH 276 ET AH 277

Rapporteur : André MANDEMENT

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu les articles L.5216-5 du CGCT définissant la compétence des communautés d'agglomération en matière de développement économique et notamment la « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022.053 du 05 avril 2022 portant extension de la ZAE du Mandarin dite « Le Soleil » située sur la commune d'Eaunes ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques du Pôle Evaluation Domaniale en date du 20 janvier 2022 confirmant la cohérence du prix envisagé pour la vente précitée.

Exposé des motifs

La ZAE du Mandarin, dite « Du Soleil », située à Eaunes, crée au début des années 2000 a été transférée au Muretain Agglo en l'état achevée car entièrement commercialisée.

Compte tenu de son attractivité, la commune d'Eaunes a sollicité le Muretain Agglo afin de convenir d'un projet d'extension de la zone.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire d'acquérir un terrain à bâtir, situé au lieu-dit « Chagrin » au nord de la zone existante, composé de deux parcelles cadastrées AH 276 et AH 277, d'une superficie totale d'environ 27 868 m², à parfaire par bornage.

Le Muretain Agglo s'est rapproché des propriétaires et a convenu du prix, à savoir 7€ TTC/m².

Dans le cas où le Muretain Agglo ne pourrait mener à terme l'extension de la ZAE de Mandarin dite « Le Soleil », les terrains constitueraient des réserves foncières.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE l'acquisition des parcelles situées lieu-dit « chagrin » à Eaunes et cadastrées AH 276 et AH 277, d'une superficie totale d'environ 27 868 m², au prix de 7€ TTC le m², afin d'y implanter l'extension de la ZAE du Mandarin dite « Le Soleil ».

HABILITE le Président ou à défaut son représentant, à l'effet de faire border le terrain et confier le dossier à Maître ESPAGNO, notaire à Muret.

HABILITE le Président à signer l'acte authentique d'achat ainsi que tout acte afférant et à prévoir et négocier toutes les clauses requises.

HABILITE le Président ou à défaut à son représentant, à parfaire les conditions de l'acquisition ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3.4 Commune de Seysses – SEGLA 2 – Cession à la société Corelec ou son substitué – Lot 13

Rapporteur : André MANDEMENT

André MANDEMENT : « il s'agit d'une vente au prix de 55 €HT /m² pour une superficie de 4 365 m², pour 2 300 m² de surface de plancher. Évidemment que nous autoriserons la société Corelec qui n'aura acheté ce terrain à déposer un permis de construire. Je crois qu'il n'y en a plus à vendre après et donc nous aurons les recettes comme c'était inscrit au budget l'année prochaine puisque nous allons passer un acte d'intermédiaire. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu les articles L.5216-5 du CGCT définissant la compétence des communautés d'agglomération en matière de développement économique et notamment la « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

- Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2021.009 portant création de la zone d'activités SEGLA 2 sur la commune de Seysses ;
Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques du Pôle Evaluation Domaniale en date du 13 avril 2021 confirmant la cohérence du prix envisagé pour la vente précitée.

Exposé des motifs

Par délibération n°2021.009, le conseil communautaire a approuvé la création de la zone d'activités économiques, dite SEGLA 2, située à Seysses et composée d'environ 25 lots répartis sur un terrain de 75 000 m².

La société CORELEC a fait savoir au Muretain Agglo qu'elle souhaitait acquérir le lot 13 de la ZAE SEGLA 2, afin d'y implanter un bâtiment dans lequel sera exercée son activité de fabrication de matériel électronique.

Il est donc demandé au présent conseil d'approuver les conditions de la vente à intervenir avec la société CORELEC ou son substitué.

Il est rappelé que la commercialisation des lots est soumise notamment à l'approbation du PLU modifié et à l'absence de tout recours. De même, il est précisé que le Muretain Agglo devra obtenir le permis d'aménager de la zone.

Principales clauses de la promesse de vente :

Désignation de l'acquéreur

La vente est envisagée avec la société CORELEC ou son substitué.

Localisation du lot cédé

La cession porte sur le lot 13 tel qu'identifié au permis d'aménager de la ZAE.

Un plan d'implantation du lot 13 est joint en annexe à la présente délibération.

Superficie et constructibilité du lot 13

La superficie du lot 13 est d'environ 4 365 m². Sa constructibilité est fixée à 2 500 m² SDP au permis d'aménager.

Programme prévisionnel des constructions réalisées par l'acquéreur :

L'acquéreur souhaite construire, pour installer son activité de fabrication de matériel électronique pour eau de piscines, un bâtiment d'environ 2 000 m² de SDP. 45 places de parking seront créées.

Prix de cession et modalités de paiement :

Le prix de cession est fixé à la somme de 55€HT/m² de foncier, conformément aux estimations des services du Pôle Evaluation Domaniale.

La totalité du prix sera payée comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, déduction faite de l'indemnité d'immobilisation.

Durée de la promesse de vente

Le transfert de propriété ne pourra pas intervenir avant la fin de réalisation des travaux d'aménagement de la zone par le Muretain Agglo, soit au plus tôt à l'automne 2022.

La promesse de vente sera conclue aux conditions suspensives classiques (prêt, permis de construire, études de sol...).

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE la vente à la société CORELEC ou son substitué du lot 13 de la ZAE SEGLA 2, d'une superficie d'environ 4 365 m², pour 2 300 m² de SDP maximum autorisée, au prix de 55 €HT/m² de terrain.

AUTORISE la société CORELEC, ou son substitué, à déposer sa ou ses demande(s) de permis de construire, dans la limite de LA SDP autorisée, sur le terrain objet de la présente délibération, une fois le PLU modifié et purgé de tout recours.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à l'effet de prévoir et négocier toute clause requise (indemnité d'immobilisation, pénalités, délais...), de signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente qui en découlera ainsi que tout avenant ou document afférant à ladite cession.

HABILITE le Président ou à défaut à son représentant, à parfaire les conditions de la cession ainsi qu'à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3.5 ZAC Porte des Pyrénées – intention de cession d'un lot à la société HOPITAL MARCHANT ou son substitué pour l'implantation d'un hôpital de jour

Rapporteur : André MANDEMENT

André MANDEMENT : « nous sommes depuis quelques mois en discussion avec plusieurs opérateurs, notamment qui est l'hôpital Marchant qui nous propose de nous acheter un lot pour pouvoir y implanter un hôpital de jour. En sachant qu'aujourd'hui il y a 700 personnes qui sont suivies par Marchant, ça dépasse le cadre du Muretain puisque il y a des patients qui viennent d'au-delà de notre territoire et que le besoin est le double, c'est-à-dire qu'il y a 1400 personnes qui devraient être suivies et donc ils ont besoin de s'étendre. Nous avons trouvé un accord sur un bout de terrain qui

sera à côté de l'EPHAD et ils construiraient un bâtiment d'environ 1000 m² en R+1 avec un jardin de promenade pour pouvoir décompresser pour certaines.

Thierry SUAUD : « je vais le voter parce que la cause est noble, mais je note qu'avec le pôle santé qui s'étend sur la ZAC Porte des Pyrénées, on s'éloigne de l'objet initial de zone d'aménagements économiques et donc, il faut absolument resserrer les rangs sur le reste de la ZAC et le reste des fonciers à mobiliser pour qu'effectivement on puisse avoir une zone d'aménagements économiques à proprement parler.

André MANDEMENT : « oui je suis d'accord, j'attends que vous m'envoyez des entreprises premièrement et deuxièmement, ces entreprises-là qui viennent, vont aussi quand même payer du foncier et ils vont payer des taxes et ils vont faire travailler des personnes de notre territoire, peut-être plus d'employés à l'hôpital Marchant et plus d'employés avec les 27 médecins qui sont sur la maison de santé des Pyrénées parce qu'il y aura aussi du secrétariat, de l'entretien, il faudra nettoyer le bâtiment donc ce sont des emplois induits qui seront créés. Nous avons certains fonciers sur lesquels il y aura sans doute moins de densité d'emploi, nous étions tous prêts à vendre du foncier pour de la logistique pour une soixantaine d'emplois. Si vous faites le ratio emploi/m² je pense qu'avec ce type d'activité il est bien meilleur et le retour de fiscalité aux m² sera bien meilleur que si on avait mis de la logistique par exemple.

Philippe SÉVERAC : « une installation hospitalière peut être exonérée.

André MANDEMENT : « tout n'est pas exonéré.

Thierry SUAUD : « je ne vais pas polémiquer ce soir c'est une cause noble, je dis juste que l'on s'éloigne du modèle initial, qu'à un moment donné nous reprendrons cette discussion et nous ferons le point sur le modèle.

André MANDEMENT : « nous avons aussi mis du logement, ce n'était pas le modèle initial. Il fallait équilibrer l'opération. Nous avons aussi vendu un terrain dont les travaux vont commencer très bientôt pour l'ARCEA, d'ailleurs hier soir j'ai vu leur porteur de projet qui était avec le Club des Entreprises, ce n'est pas non plus une entreprise de production comme on l'entend. Mais c'est aussi de l'activité économique, c'est du service qui est rendu et ce sera un peu de fiscalité pour notre territoire. Bien évidemment si Airbus veut venir nous le prendrons avec plaisir.

La présentation et les débats étant terminés, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 août 2015 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC Porte des Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°26 du 20 novembre 2015 portant autorisation des travaux de la ZAC au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement (Loi sur l'eau) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;
- Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;
- Vu** les délibérations du Conseil communautaire du 22 janvier 2002 et du 19 février 2004, approuvant respectivement les dossiers de Création et de Réalisation de la ZAC Porte des Pyrénées à Muret ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire du 28 octobre 2010, actant la résiliation du traité de concession d'aménagement signé avec la SEM Aéroconstellation, le transfert au Muretain Agglo des terrains acquis par la SEM et sur la poursuite de l'opération de ZAC en régie directe.
- Vu** les délibérations du conseil de communauté du : 9 novembre 2006, 28 juin 2007, 8 décembre 2008, et 27 juin 2017, approuvant respectivement la 1^{ère}, la 2^{ème}, la 3^{ème} et la 4^{ème} modification du dossier de réalisation de la ZAC ;

Exposé des motifs

Le nord de la ZAC Porte de Pyrénées voit s'implanter plusieurs projets en lien avec les métiers de la santé. Il y a eu la création d'un EPHAD par la société ENEDIS puis l'arrivée d'une maison de santé à proximité de la salle de spectacle Horizon Pyrénées et enfin la résidence seniors portée par AFC. C'est dans ce contexte que l'Hôpital Marchant souhaite créer une structure d'accueil de jour (centre de soins autonomes) en supplément de son implantation actuelle sur Muret. L'hôpital Marchant souhaite donc faire une acquisition foncière de tout ou partie du lot D7 (plan ci-joint) à proximité de l'EPHAD.

Cette acquisition pourrait se faire pour une surface de l'ordre de 3 200m² (surface définitive restant à définir) pour y installer un bâtiment de l'ordre de 800 à 1 000m² (R+1 maxi) ainsi qu'un jardin de promenade.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette intention de cession d'un lot D7 restant à définir pour un prix de cession qui se fera entre 110€ et 150€ du m² (saisie des domaines en cours).

Observation

Au préalable un dossier modificatif de la ZAC Porte des Pyrénées doit être déposé dont l'approbation entrainerait la modification du PLU. En conséquence, toute signature de promesse de vente ne pourra se faire qu'une fois le PLU modifié. La présente délibération sera considérée comme étant nulle et non avenue dans le cas où la modification du PLU ne pourrait pas aboutir pour quelque raison que ce soit.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE l'intention de la cession à la société Hôpital Marchant ou son substitué d'un lot D7 de la ZAC Porte des Pyrénées, à la discrétion du Président du Muretain Agglo en fonction du projet retenu, dans l'attente du bon aboutissement de la modification du PLU;

AUTORISE la société Hôpital Marchant ou son substitué à déposer sa demande de permis de construire sur le terrain objet de la présente délibération après conclusion de la promesse de vente,

HABILITE le Président à saisir tout notaire qu'il jugera bon de saisir,

HABILITE le Président ou à défaut son représentant à l'effet de finaliser et parfaire les conditions de la vente et de signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente qui en découlera ainsi que tout avenant ou document afférant à ladite cession qui permettra la bonne réalisation de ce projet,

HABILITE le Président ou à défaut à son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4.1 Signature d'une convention pour une Participation Financière aux d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE) entre SNC LIDL France, Le Muretain Agglo et la commune de Portet sur Garonne
Rapporteur : Thierry SUAUD

Thierry SUAUD : « le PEPE avec LIDL qui s'installe auprès de la route d'Espagne a pour objet de faire participer LIDL aux travaux d'aménagement routier nécessaire pour notamment en partie, la desserte de cette entreprise et d'autres, et favoriser la pénétration et les sorties par rapport à la zone économique. Le montant est de 300 000 € et permet de collecter dans l'enveloppe générale de participation à ce que l'on appelle boulevard de l'Europe élargie ces 300 000 € supplémentaires.

André MANDEMENT : « une petite remarque quand même, ne le prenez pas mal, heureusement que l'agglomération est rentrée dans le match parce que des permis de construire avaient déjà été signés sans aucun PEPE donc nous avons gagné à la fois une meilleure accessibilité et nous avons gagné un peu de participation pour cet aménagement et nous avons donné un sens aux promoteurs qu'il fallait pourquoi pas le faire ailleurs.

Thierry SUAUD : « et d'ailleurs, puisque une CDAC avaient été déposée, Monsieur Montariol qui représentait l'agglomération mais aussi la ville de Portet sur Garonne a voté contre la première CDAC de LIDL pour permettre que l'on repasse « au grill » les nécessités économiques de l'agglomération à cette entreprise.

André MANDEMENT : « c'est vrai, suite à un débat que nous avons eu et heureusement que nous avons eu pour convaincre la mairie de Portet de ne pas valider ce projet en CDAC.

Luc NOVALES : « je voulais savoir, ce type de commerce justement, ce ne sont pas des commerces qui d'habitude améliorent la production de déchets et de sur emballages ? Et est-ce que cela avait été envisagé dans la révision du schéma de développement des commerces qui a été élaboré au niveau de l'agglomération.

André MANDEMENT : « cette activité fait partie, ou du moins les mètres carrés qui sont là sont intégrées dans le schéma commercial.

Jérôme BOUTELOUP : « tout à fait ça en fait partie et en plus nous nous étions battus en CDAC pour que LIDL trouve les bons fonciers au bon endroit et au bon moment, effectivement ça été une petite bataille mais ça faisait partie du deal qui avait été mis en place.

André MANDEMENT : « ce que je voudrais dire Monsieur Novales, c'est que vous abordez là un vrai sujet. Nous sommes certainement plus écolos quand on est riches que quand on est pauvres c'est-à-dire que les gens qui vont acheter à LIDL ce ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes qui vont acheter dans les magasins où il n'y a pas d'emballage, mais les tarifs ne sont pas les mêmes. Les gens qui n'ont pas trop de moyens sont obligés d'aller acheter dans des supermarchés qui font de

l'emballage, du sur emballages et même du sur-sur emballage et donc évidemment cela crée des déchets. Ce n'est pas la faute de ces distributeurs qui ont besoin de fournir quelque chose à ses habitants, nous devrions collectivement nous élever contre ce système et permettre à ceux qui n'ont pas trop d'argent de pouvoir acheter du bio ou des choses qui n'ont pas d'emballage.

Thierry SUAUD : « je veux dire mot parce que la réunion que nous avons eue à l'agglo, n'avait pas été motivé par le fait que l'on demandait à la ville de Portet de renoncer à la CDAC, elle avait été motivée au fait que sur le territoire de l'agglomération il y avait sur les velléités d'implantation des zones commerciales des problématiques d'équilibre et des risques de concurrence. J'avais bien dit à ce moment-là, parce que pour les raisons évoquées par notre collègue tout à l'heure, notamment mais d'autres aussi je n'étais pas forcément acharné et attaché au développement de ce LIDL à Portet sur Garonne. Ce n'était pas un objectif, c'était une hypothèse et donc nous avons mis cette hypothèse en discussion comme on a parlé d'autres éléments, il me semble que nous avons interrogé des Inter et des surfaces qui devaient s'agrandir à Lavernose et quelques autres dans notre réunion de l'agglomération à l'époque.

Je veux rajouter sur le LIDL que ce n'est pas une création in extenso puisque c'est un déplacement de magasin qui existe déjà sur la route d'Espagne, ça ne rassure personne mais c'est une réalité, et par ailleurs, ça a permis malgré tout de bénéficier d'une CDAC qui subsistait avec bâtiment et qui allait être perdu si cette opération ne se fallait pour. Il y avait d'enjeux effectivement un moment donné nous recherchons un certain nombre de recettes, de richesses et d'emplois, nous ne refaisons pas les débats de toute l'heure, puisqu'il y avait aussi la requalification puisque il y avait aussi cet enjeu de la zone commerciale de Portet sur Garonne.

André MANDEMENT : « pour compléter l'histoire et pour être clair avec tout le monde, le président du Muretain Agglo a quand même appris à Paris en sortant d'une CNAC pour Porte des Pyrénées avec le bureau qui nous accompagne, qui était le même que celui qui a travaillé le projet de LIDL à ce moment-là, que le projet était validé, qu'il était dans les tuyaux, qu'il allait être passé en commission. C'est à ce moment-là que j'ai calé la réunion et que nous avons pu trouver un consensus avec Portet pour que le projet se fasse et que nous puissions mettre en place ce PEPE et que nous puissions récupérer quelques sous.

Thierry SUAUD : « non puisque à ce moment-là, je contestais le projet de LIDL parce que je leur avais demandé des études et des modélisations de mobilité dans le secteur par rapport à l'attractivité de ce magasin et que je n'avais pas cela avec leur dossier. Il y avait des éléments objectifs de refuser à ce moment-là le dossier tel qu'il était porté. Vous savez comme moi que ce sont des gens extrêmement agressifs et offensifs qui font tout pour pousser leur dossier, ce ne sont ni les premiers et les derniers.

André MANDEMENT : « je me rappelle quand même « la prise de bec » avec votre premier adjoint de l'époque sur ce sujet, on ne va pas la refaire, on va prendre les 300 000 € et on s'en tient là.

Thierry SUAUD : « je note juste que si pour rentrer 300 000 € il nous faut autant de discussions et d'échanges conflictuels, alors quand on doit les sortir qu'est-ce que c'est... »

La présentation et les débats étant terminés, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu l'article L 332-8 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations 2020.09 du 23 janvier 2021, 2020.201, 2020.202 et 2020.203 du 15 décembre 2020 portant projet de requalification du boulevard de l'Europe et aménagements connexes à Portet-sur-Garonne ;

Vu l'article 3 de l'arrêté de Permis de Construire n°031 433 21 M0046 délivré par la commune de Portet sur Garonne le 09 novembre 2021.

Contexte

En 2020, les sociétés CARREFOUR HYPERMARCHES et KLEPIERRE KC12 ont accepté de donner leurs concours financiers au projet urbain de désenclavement de la zone commerciale de l'Europe, pour que soient réalisés divers équipements publics sous maîtrise d'ouvrage publique dont la requalification du boulevard de l'Europe et de ses abords dans le cadre d'une opération d'urbanisation sur route départementale et la création d'une boucle d'accès vers la zone commerciale.

Le coût prévisionnel de l'opération a été acté par délibération n°2020.029 du Conseil communautaire du 23 janvier 2020.

Dans la poursuite de cette requalification, les sociétés LIDL et 3CI ont présenté un projet de requalification et de restructuration d'un ensemble commercial existant, de construction d'un magasin LIDL (déplacement du magasin actuel de Portet sur Garonne), de démolition d'une partie des constructions (ex bâtiment LEVITAN) sur le terrain situé Route d'Espagne à Portet sur Garonne. La Commune de Portet-sur-Garonne a autorisé cette opération par un permis de construire délivré le 09 novembre 2021 sous le n°031 433 21 M0046.

Ce projet imposant, pour des questions d'accessibilité au site, la création d'un giratoire sur la RD 120 et la mise en impasse de la contre-allée donnant accès au site commercial, il a été négocié par les parties une convention de Participation financière aux Equipements Publics Exceptionnels (P.E.P.E) qui a pour objet la prise en charge financière partielle des équipements publics exceptionnels dont la réalisation par le Muretain Agglo est rendue nécessaire par l'opération.

Aux termes de l'article 3 de l'arrêté de permis de construire sus référencé, le montant de cette participation a été fixé à 300 000€.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

ÉMET un avis favorable sur le projet de convention de participation financière aux d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE) entre la SNC LIDL, Le Muretain Agglo et la commune de Portet sur Garonne.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à l'effet de finaliser et parfaire les conditions et clauses du projet de convention.

AUTORISE le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention PEPE ou tout autres documents afférents à cette convention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4.2 Aide à l'immobilier d'entreprises – Dossier Boucherie Lascours

Rapporteur : Thierry SUAUD

Thierry SUAUD : « l'aide à l'immobilier d'entreprise c'est un classique, vous avez évoqué tout à l'heure ce sujet parmi d'autres dans le budget. La boucherie Lascours pourrait bénéficier de cette aide qui pourrait se monter à 51 000 € qui permettraient de fixer 49 000 € du Département, mais qui aurait pu être éligible aux aides de la Région. J'ajoute juste que la Région disposant de règlements d'aide à l'immobilier d'entreprise différent de celui de l'agglomération, il n'est jamais inscrit que nos aides mobilisent systématiquement la Région. Selon le montage que nous avons en face de nous, il y a ou pas d'aides de la Région mais ça permet de favoriser le développement de cette boucherie. Donc pour éviter les débats qui viennent, j'imagine que nous sommes en circuit court et en production locale et que nous sommes sur des éléments vertueux.

André MANDEMENT : « non pas plus que cela.

Thierry SUAUD : « alors c'est planté. Néanmoins j'ai arraché un sourire aux collègues de tout à l'heure.

André MANDEMENT : « c'est un projet que l'on connaît bien puisqu'il avait été travaillé à côté de Porte des Pyrénées et que le porteur de projet a préféré le faire ailleurs pour des raisons pratiques et économiques, et que certainement il n'avait pas besoin de 51 000 € que l'on va lui donner. Je proposerai de le valider quand même pour éviter tout conflit avec la commune d'accueil de cette entreprise, Fonsorbes. Ils n'en avaient pas besoin, honnêtement, nous avons le schéma financier. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le régime d'aide n° SA.40453 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME pour la période 2014-2020 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014, publié au JOUE le 26 juin 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Muretain Agglo en date du 17 décembre 2019 (délibération n° 2019-150 du 17 décembre 2019) pour se doter d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprises et à autoriser la Région et le Département à intervenir à ses côtés, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par le Muretain Agglo.

Exposé des motifs

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement des projets d'entreprises dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement, mutation...), le Muretain Agglo a développé un dispositif spécifique. Ce dispositif vise à élaborer des plans de financements bien dimensionnés permettant des effets levier maximum sur les financements privés/publics (banques, Région, Département, actionnaires) ; la finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service des projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emplois.

Dans sa séance du 17 décembre 2019, par délibération n° 2019-150, le conseil communautaire du Muretain Agglo a décidé de se doter d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise et a autorisé la Région et le Département à intervenir à ses côtés, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par le Muretain Agglo.

C'est dans ce cadre réglementaire posé par le règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises et en réponse aux sollicitations adressées par les entreprises concernées, qu'il est décidé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise correspondant à la demande d'un acteur important du territoire.

La Boucherie Lascours est une boucherie charcuterie traditionnelle et familiale spécialisée dans les produits locaux et de qualité, fondée en 1922 et implantée sur le territoire depuis de longues années. En 2021 est lancé le projet de création d'un nouvel atelier de production à Fonsorbes qui fournira les boutiques Maison Lascours et autres activités du groupe.

Le projet consiste en l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment existant, à l'entreprise SEIGNEURIE et Fils basé à Fonsorbes, la démolition, l'aménagement d'une partie du bâtiment et la construction d'un point de vente. En achetant ce bâtiment, ils améliorent la productivité en modernisant l'outil de production, mettent en valeur les produits locaux commercialisés en circuit court et améliorent les conditions de travail.

M. Lascours a repris les 13 salariés de l'entreprise Seigneurie et envisage la création de 9 emplois CDI à l'horizon de 3 ans.

Il est proposé d'accompagner le projet sur un montant de 51 000 €.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE la proposition d'attribution d'une subvention telle que précisée ci-dessus, pour la société Boucherie Lascours.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

AUTORISE l'intervention de la Région Occitanie et du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le financement du projet d'investissement immobilier porté par les sociétés.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5.1 Consultation Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) – pour information

Rapporteur : David-Olivier CARLIER

David-Olivier CARLIER : nous l'avons évoqué un peu en introduction en réponse à ce que l'un de nos collègues nous disait sur ce que l'agglomération pouvait faire ou ne pas faire sur la transition écologique. Nous vous proposons de lancer la concertation qui est un acte réglementaire est inégale que nous devons faire après avoir adopté l'an dernier ce PCAET au sein de cette assemblée. Il est un peu compliqué de lancer une concertation en ce moment entre des élections présidentielles et des élections législatives et donc il nous a fallu trouver le bon moment pour la lancer. La délibération de ce jour a vocation à vous proposer à la fois une visibilité de ce que nous pouvons faire autour de ce plan climat énergie et surtout de le populariser auprès de nos populations pour dire ce que le territoire fait et de quelle manière il va s'engager dans la transition écologique. Nous vous proposons un certain nombre de calendriers à mettre en œuvre. L'objectif de cette phase de consultation est de faire connaître au public des grandes lignes de ce plan, permettre aux répondants de donner un avis et bien sûr de recueillir toutes les contributions qui seront ensuite collectées et compactées auprès de la contribution qui sera ensuite envoyée à l'autorité environnementale qui je vous le précise est très dur, puisque 98 % des plans climat de France sont retoquées qu'est par l'autorité environnementale, ça a été le cas de la Métropole de Toulouse. Nous avons essayé d'être ambitieux mais ce n'est pas toujours simple. Voici les modalités de mise en œuvre, 55 propositions du programme d'action pour ceux qui n'ont pas lu je vous invite à aller le consulter, et trois phases dans le calendrier prévisionnel de 8 avril publication de l'avis de consultation, démarrage de la consultation citoyenne le 25 avril et fin de la consultation le 31 mai. Pour cela il y a des outils dont on pourra vous parler la prochaine fois, et en particulier une plateforme Web qui va être associée au nouveau site Internet du Muretain Agglo.

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-34 ;
- Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »
- Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 pour le plan climat air énergie territorial et les modalités de concertation ;
- Vu** le décret n°2016-849 du 28 juin relatif au plan climat air énergie territorial précisant ce que doit contenir le PCAET ainsi que son mode d'élaboration et de publicité ;
- Vu** l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial précisant les secteurs d'activité à prendre en compte, la liste des données à verser sur le centre de ressources de l'ADEME et leurs modalités de dépôt ;
- Vu** l'ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 11 août 2016 relatifs aux règles applicables à l'évaluation environnementale des plans et programmes, le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, construite de manière itérative au fur et à mesure de l'élaboration ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;
- Vu** les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;
- Vu** la délibération n° 2018.016 du conseil communautaire du 13 février 2018 approuvant le lancement de l'élaboration du PCAET ;
- Vu** la délibération n° 2019.032 du conseil communautaire du 09 avril 2019 prenant acte des enjeux et des premiers éléments de stratégie Climat Air Energie pour le territoire à horizon 2030 et 2050 ;
- Vu** la délibération n° 2019.075 du conseil communautaire du 25 juin 2019 autorisant le président à déposer le projet de Plan Climat Air Energie du Muretain Agglo auprès de l'Autorité Environnementale ;
- Vu** la délibération n°2021.043 du conseil communautaire du 30 mars 2021 portant sur les modalités de consultation du PCAET.

Conformément à la délibération n°2021-043 du conseil communautaire du 30 mars 2021, la phase de consultation du public sur le Plan Climat Air Energie va être mise en œuvre dans les prochaines semaines via une plate-forme numérique. Il convient de préciser les étapes opérationnelles de cette consultation et le calendrier afférent.

Objectifs de cette phase de consultation du public

Cette étape, obligatoire avant le vote d'adoption du PCAET, présente 3 intérêts principaux :

- **Faire connaître** le contenu du plan climat air énergie au grand public, c'est l'objectif majeur de cette action, il s'agit de donner à voir l'engagement du Muretain Agglo en faveur de la transition écologique et énergétique, qui se décline au travers d'un ensemble d'actions complémentaires et multithématiques.
- **Permettre aux répondants de donner un avis** au travers d'une notation de chaque action. Le fait de donner une note facilite l'appropriation, la mémorisation voire le changement de pratique chez les répondants. Pour les élus, cette notation donnera une information sur le niveau d'acceptation sociale et le niveau d'attente vis-à-vis des actions envisagées, pouvant être un élément d'aide à la priorisation dans la mise en œuvre des actions.
- **Recueillir des contributions** : les répondants pourront en effet déposer des propositions sur la plate-forme qui pourront également éclairer les élus sur les attentes sociétales et permettre d'ajuster, à la marge, le programme d'action.

Modalités de mise en œuvre

Les 55 propositions du programme d'action seront présentées aux répondants via une plate-forme numérique déployée par un prestataire (CDV Evènements Publics).

Les propositions sont regroupées en 8 thématiques du quotidien pour faciliter la découverte du programme d'action par les habitants. Il ne sera pas nécessaire d'explorer l'ensemble des thématiques pour enregistrer sa participation.

Calendrier prévisionnel

Publication de l'avis de consultation	08/04/22
Démarrage de la consultation citoyenne	25/04/22
Fin de la consultation citoyenne	31/05/22

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire PREND ACTE** des étapes et du calendrier de la consultation du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

6.1 Renouvellement de la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Crech'and Dodo – Année 2022
Rapporteur : Françoise SIMÉON

Françoise SIMÉON : « c'est une convention qui vous est présentée tous les ans. Il y a quelques années, Crech'and Dodo qui est une crèche associative sur Muret a été mise en difficulté notamment par la suppression des contrats aidés par l'État, a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de la CAF qui n'a pas été reconduite et donc nous la soutenons par le biais d'une subvention qui leur permet d'avoir un budget à l'équilibre. Budget qui est regardé très régulièrement par les services du Muretain Agglo et donc nous n'avons pas de doute sur le fait qu'il est bien tenu. Ce qui vous est proposé c'est de reconduire la subvention de 98 000 €, elle n'a pas bougé depuis trois ans, elle était pour information de 80 000 en 2018 ; 88 000 en 2019 et donc à 98 000 € ces deux dernières années. Si l'on veut maintenir le fonctionnement de cette crèche et les 20 berceaux qui vont avec, sachant des besoins que l'on a en termes de garde des tout petits, nous avons tout à fait intérêts à voter cette subvention.

André MANDEMENT : « je pense que nous avons d'autant plus intérêt que le coût de revient au berceau est quand même beaucoup moins que ce que l'on fait nous en direct, donc merci à Crech'and Dodo de nous permettre d'accueillir moins cher à travers son association, les petits qu'il faudrait dans tous les cas accueillir. »

La présentation étant terminée, la délibération suivante est proposée au vote de l'assemblée.

- Vu** l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;
- Vu** la délibération définissant les intérêts communautaire du Muretain Agglo ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2017.086 en date du 27 juin 2017 portant conservation de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à l'échelle du territoire à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2017.087 en date du 27 juin 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » en matière de Petite Enfance ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2017.181 du 12 décembre 2017 portant sur la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association « Crech' and dodo » ;
- Vu** les orientations de la CAF et du Conseil Départemental relatives à l'accueil du jeune enfant sur la Communauté d'Agglomération ;
- Vu** les décrets n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, n° 2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613-10 du 10 juin 2010 concernant les établissements et services pour les enfants de moins de six ans ;
- Vu** le décret 2007-230 du 20 février 2007 qui a modifié les normes en matière d'accueil et d'encadrement et réformé les dispositions applicables aux établissements et services pour les enfants de moins de six ans ;
- Vu** le projet initié et conçu par l'association « Crech' and dodo » tel qu'il résulte de ses statuts déposés en préfecture ;
- Vu** le projet social et le projet éducatif présentés par la crèche associative ;

Contexte

La crèche associative Crech' and Dodo propose 20 places d'accueil sur le territoire, dont 4 sont inscrites au CEJ (prestation perçue par la collectivité à hauteur de 7 472 € en 2018).

Le Muretain Agglo est saisi par l'association pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 98 000 € pour l'année 2022.

Situation financière de l'association Crech' and Dodo

Depuis 2010, plusieurs éléments majeurs impactent durablement la santé financière de la structure :

- l'application de la nouvelle convention collective dite « Snaesco »
- la fin des contrats aidés
- la perte d'un contrat de réservation pour 2 places avec le ministère de la Justice
- la diminution de l'enveloppe exceptionnelle de la CAF
- l'application stricto sensu de la PSU via la circulaire 2014 de la CNAF et la mise en place du badgeage des familles.

Dans ce contexte et malgré une gestion saine de l'établissement, Crech'and Dodo voit son avenir financier fragilisé et assujéti à l'évolution du montant de subvention octroyé par Le Muretain Agglo.

Il est à noter que le CEJ CAF, dans le cadre du rééquilibrage a été revu à la hausse ces dernières années, revalorisé de 4 125 € à 7 472 € depuis 2014.

Ce montant n'évoluera pas sur le CEJ suivant.

Exposé des motifs

Avec la raréfaction des recettes exceptionnelles, l'association a depuis 2017 pondéré l'augmentation des charges grâce à la reprise sur la subvention exceptionnelle de la CAF. Mais cette enveloppe est épuisée en 2020 ; ce qui explique la montée en charge jusqu' en 2020 de la demande de la participation et ne pourra pas aller au-delà pour les années suivantes.

En 2017, les données d'activités ont permis une augmentation de la PSU de 15%.

Cette augmentation ne permettra pas d'équilibrer le budget sur les années à venir malgré une évolution de 2,5% pour les années 2018 et 2019.

A terme, le Muretain Agglo reste la solution de maintien de ce fonctionnement en l'état en augmentant sa subvention.

A terme, la remise en cause de l'équilibre budgétaire pourrait entraîner la fermeture de cette structure, dans le cas où aucune solution ne serait trouvée. Ce qui priverait le territoire de 20 places d'accueil.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, **Le Conseil communautaire**

APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que conformément aux dispositions financières prévues par l'article 3-1 et suivants, les crédits seront inscrits au budget communautaire à hauteur de 98 000 €.

PREND ACTE que la convention est établie jusqu'au 31 décembre 2022.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, pour signer la convention, ses éventuels avenants et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (1 « Abstention ») : Mme Pérez

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Liste des délibérations adoptées figurant au registre :

2022.039	Liste des délibérations du Bureau et des décisions du Président
2022.040	Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2022
2022.041	Reprise anticipée du résultat 2021
2022.042	Constitution d'une provision pour risques et charges Dépréciation des restes à recouvrer
2022.043	Vote du taux des taxes foncières 2022
2022.044	Vote du taux de Cotisation Foncière Economique (CFE) 2022
2022.045	Vote du produit de la taxe GEMAPI 2022
2022.046	Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2022
2022.047	Avance du Budget Principal au Budget annexe « aménagement »
2022.048	Budget annexe « aménagement » - Vote du budget primitif 2022
2022.049	Budget autonome « eau » - Vote du budget primitif 2022
2022.050	Budget autonome « assainissement » - Vote du budget primitif 2022
2022.051	Vote des Autorisations de programmes (AP/CP)
2022.052	Commune de Fonsorbes - ZAE Le Pistoulet - Acquisition des parcelles cadastrées BE 179 et BP 172 Pistoulet
2022.053	Commune de Eaunes – Extension de la ZAE du Mandarin
2022.054	Commune de Eaunes – Extension de la ZAE du Mandarin – acquisition des parcelles AH 276 ET AH 277
2022.055	Commune de Seysses – SEGLA 2 – Cession à la société Corelec ou son substitué – Lot 13
2022.056	ZAC Porte des Pyrénées – intention de cession d'un lot à la société HOPITAL MARCHANT ou son substitué pour l'implantation d'un hôpital de jour
2022.057	Signature d'une convention pour une Participation Financière aux d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE) entre SNC LIDL France, Le Muretain Agglo et la commune de Portet sur Garonne
2022.058	Aide à l'immobilier d'entreprises – Dossier Boucherie Lascours
2022.059	Consultation Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) – pour information
2022.060	Renouvellement de la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Crech'and Dodo – Année 2022

Feuille de clôture du Conseil Communautaire du 05 avril 2022

Ont signé le registre et approuvé le procès-verbal les conseillers communautaires :

	Émargements		Émargements
MANDEMENT André		AUTHIE Olivier	
BÉDIÉE Jean-Sébastien		BELOUAZZA Rachida	
BÉRAIL Pierre		BERGIA Jean-Marc	Procuration à M Garaud
BOUTELOUP Jérôme		CAMBEFORT Catherine	
CARLIER David Olivier		CASSAGNE Robert	
CHEBELIN Thierry	Procuration à Mme Siméon	COLL Jean-Louis	
CREDOT Myriam	Absente	DELAHAYE Christophe	
DELSOL Alain		DESCHAMPS Gilbert	
DEUILHE Serge		DIOGO Magalie	
DULON Irène		GALY Liliane	
GAMBET Claudine	Procuration à M Guerriot	GARAUD Jean-Claude	
GASQUET Etienne	Procuration à M Delsol	GERMA Sylvie	Procuration à M Rueda
GUERRIOT Philippe		HUCHON Christiane	
LACAMPAGNE Sylviane	Procuration à M Montariol	LAMPIN Amandine	
LOUIT Catherine		LOUZON Thierry	
MABIRE Sylvain		MAILHE Christophe	
MATHEU Christelle		MESPLES Thierry	

MONTARIOL Gérard		MORERE André	
NOVALES Luc		PALAS Alain	
PÉREZ Colette		PUIG Jean-Marie	
REFUTIN Nicolas		REY BETHBEDER Nicolas	
RODRIGUEZ Anaïs		ROLDAN Ana	Procuration à M Stremler
RUEDA Michel		SEVERAC Philippe	
SIMEON Françoise		SOTTIL Alain	
STREMLER Philippe		SUAUD Thierry	
SUSSET Hélène	Procuration à M Mandement	SUTRA Jean-François	
TERRISSE Jean-Marc		TOUZET Sophie	
VACHER Gilles		VALLIER Vicky	
VIDAL Alain	Procuration à M Refutin	VITET Martine	
ZARDO Léonard			